

**SEANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2014**

---

**Président :** M. Frédéric PROGIN  
**Vice-présidente :** Mme Corinne FLOREY BARDET  
**Secrétaire :** M. Alessandro CALABRESE  
**Membres :** Mme Lucia BARBEY, Mme Carole ESTOPPEY, M. Dominique PERRIN

**Sont présents :**

M. Cedric ANNEN, M. Michel BELLEGO, M. Damien BONFANTI, Mme Vally CARTER, M. Michel DEDERDING, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JULLERAT VAN DER LINDEN, M. Pierre MANCINO, Mme Bénédicte MARMY, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, Mme Luisa PENTZKE, M. Philippe PERRENOUD, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, Mme Céline ROSSELET, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI,

**Excusés :**

M. Yves FAVRE, M. Roger GOLAY, M. Benoit KAUFFMANN, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

**Assistent à la séance :** M. Frédéric RENEVEY, Maire  
M. François LANCE,  
M. François BAERTSCHI, Conseillers administratifs  
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mai 2014
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Commission de l'environnement et du développement durable –  
Séance du 15 mai 2014 - Rapporteur : M. Dominique PERRIN
  - a) Présentation de l'association Glocal **p. 1142 Information**
  - b) Réaménagement du parc Louis-Bertrand – Crédit d'étude  
(Fr. 100'000.--) **p. 1143 Arrêté**
  - c) Divers

**Séance ordinaire du 19 juin 2014**

- 7) **Commission de l'environnement et du développement durable –  
Séance du 15 mai 2014 - Rapporteur : M. Dominique PERRIN  
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –  
Séance du 10 juin 2014 - Rapporteur : M. Michel BELLEGO**  
Ecole du Bachet-de-Pesay – Réfection des extérieurs – secteur  
pataugeoire – Crédit d'investissement (Fr. 765'000.--) **p. 1145 Arrêté**
- 8) **Commission des travaux et constructions - Séance du 20 mai 2014 -  
Rapporteur : M. Cedric ANNEN**  
a) Avenue du Petit-Lancy 1-3 – Rénovation de l'immeuble – Crédit  
d'investissement (Fr. 1'180'000.--) **p. 1147 Arrêté**  
b) Divers
- 9) **Commission des travaux et constructions - Séance du 20 mai 2014 -  
Rapporteur : M. Cedric ANNEN  
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –  
Séance du 10 juin 2014 – Rapporteur : M. Michel BELLEGO**  
Nouvelle maison de quartier du Plateau – Construction de la maison  
de quartier – Crédit d'étude (Fr. 485'000.--) **p. 1148 Arrêté**
- 10) **Commission des sports- Séance du 22 mai 2014 -  
Rapporteur : Mme Carole ESTOPPEY**  
a) Ecole de la Caroline – Remise en état du sol sportif de la salle de  
gymnastique – Crédit de construction (Fr. 120'000.--) **p. 1151 Arrêté**  
b) Présentation de l'association CTT ZZ Lancy **p. 1152 Information**  
c) Divers
- 11) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 4 juin  
2014 - Rapporteur : M. Christian HAAS**  
a) Révision du plan directeur de quartier des Semailles – Audition  
de M. ZANGHI **p. 1153 Information**  
b) Inscription d'une servitude de distance et vue droite sur les  
parcelles 904 et 2506 et d'une servitude de passage à pied et  
véhicules sur la parcelle 904 – 36-38, route du Grand-Lancy **p. 1154 Arrêté**  
c) MEP – Liaison Petit/Grand-Lancy – Présentation des montants  
des offres des concurrents du MEP **p. 1155 Information**  
d) Divers
- 12) **Commission des travaux et constructions - Séance du 5 juin 2014 -  
Rapporteur : M. Bruno REOLON  
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -  
Séance du – Rapporteur : M. Michel BELLEGO**  
Centre du Petit-Lancy – Rénovation et agrandissement de la salle  
communale du Petit-Lancy – Crédit de construction (Fr. 8'440'000.--) **p. 1157 Arrêté**
- 13) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –  
Séance du 10 juin 2014 – Rapporteur : M. Michel BELLEGO**  
a) Examen et approbation des comptes 2013 de la Fondation  
communale pour le logement de personnes âgées **p. 1161 Arrêté**  
b) Examen et approbation des comptes 2013 de l'Association des  
EMS de Lancy **p. 1162 Vote**  
c) Divers

**Séance ordinaire du 19 juin 2014**

- 14) **Nomination des caporaux Eric DECORZANT et Didier FRAUCHIGER au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers** **p. 1162** **Vote**
- 15) **Commission de la sécurité - Séance du 28 avril 2014 - Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
- a) Présentation du contrat local de sécurité **p. 1163** **Information**
  - b) Point de situation sur l'action « GE veille » après plus d'un an d'activité **p. 1164** **Information**
  - c) Point de situation sur la pose de défibrillateurs dans les lieux publics **p. 1165** **Information**
  - d) Amélioration de la sécurité des piétons sur la place des Ormeaux – Point de situation **p. 1165** **Information**
  - e) Divers
- 16) **Commission des affaires sociales - Séance du 14 mai 2014 - Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN**
- a) Visite et présentation de la ludothèque de Lancy **p. 1166** **Information**
  - b) Divers
- 17) **Commission de la culture - Séance du 19 mai 2014 - Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD**
- a) Présentation de l'exposition d'œuvres de photographes à travers la commune, en partenariat avec Plan-les-Ouates, du 3 juillet au 17 août **p. 1168** **Information**
  - b) Présentation de l'exposition des photographies sur le chantier de la Chapelle, prévue dans le cadre de l'accueil aux nouveaux habitants, du 11 au 19 octobre **p. 1169** **Information**
  - c) Divers
- 18) **Commission des travaux et constructions - Séance du 5 juin 2014 - Rapporteur : M. Bruno REOLON**
- a) Le Mégaron – Construction d'un centre associatif et d'un parking souterrain, déplacement des voies de tramway sur l'esplanade des Palettes – Crédit de construction – 1<sup>ère</sup> étape **p. 1169** **Information**
- 19) **Résolution du groupe socialiste relative aux surcoûts du Mégaron et du redressement des voies de tram** **p. 1175** **Vote**
- 20) **Propositions individuelles et questions** **p. 1177**
- 21) **Prestation de serment de Madame Céline ROSSELET en remplacement de Monsieur Cyril MIZRAHI (S), démissionnaire** **p. 1179**
- 22) **Questions du public** **Annexe**

M. PROGIN : Bonsoir. Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, très chers Collègues, Mesdames, Messieurs, j'ai le plaisir d'ouvrir cette première séance de notre dernière année de législature.

Comme il est de coutume, avant de passer au déroulement de notre ordre du jour, je vais vous adresser quelques mots.

## Séance ordinaire du 19 juin 2014

Le groupe PDC d'abord et vous ensuite m'avez fait l'honneur de me porter à la présidence. Je vous remercie de la confiance que cela me témoigne.

Dès mon élection effective, je me suis interrogé sur la teneur que devait avoir ce discours. J'ai d'abord brièvement pensé qu'il pourrait être l'occasion de décerner quelques épines. Mais j'ai vite réalisé que certains égarements, aussi désagréables soient-ils, ne doivent pas obscurcir notre vision et prêter notre avenir ensemble.

Afin de m'inspirer, je me suis plongé dans la lecture des allocutions de mes 13 prédécesseurs. Je vous épargnerai les résumés ou vous les réserve pour la verrée qui suivra cette séance... Bien que captivants pour certains, je n'ai pas trouvé dans ces discours la matière que je cherchais.

C'est là que se sont imposés à moi deux hommes exemplaires qui ont, avant nous, donné d'eux pour la collectivité, par leur engagement politique notamment et resteront pour moi des références. Ces deux hommes se ressemblaient. Tous deux étaient de grands personnages au sens propre comme au sens figuré.

Ils avaient la même prestance quasi martiale, affichaient le même large sourire et partageaient cette idée que leur fonction n'était qu'un moyen de mieux servir. Ils avaient à cœur de faire passer la chose publique et les autres avant leurs intérêts. Tous les regardaient avec respect et confiance.

Le premier était le syndic du village où, enfant, j'ai passé une grande partie de mes vacances, mon patron lorsque je travaillais aux champs et un député engagé au Grand Conseil fribourgeois.

Le second a, quant à lui, présidé notre Conseil il y a presque 44 ans de cela. Le 1<sup>er</sup> juillet 1970, il a ouvert la même séance que ce soir, en ce lieu.

Cette année-là avait de troublantes ressemblances avec 2014. Il s'agissait également de la dernière année de la législature. Déjà nos prédécesseurs travaillaient sur de grands dossiers d'aménagement et d'infrastructures publiques. Enfin, ils étaient également en train de réviser leur règlement.

Ce président exemplaire avait alors formulé quatre réflexions pour aborder le travail énorme qui les attendait.

Je vais me permettre de les reprendre, tant elles sont frappées de bon sens et de sagesse.

Comme lui, je vous prierai de ne pas les prendre comme des conseils, mais tout au plus comme des vœux et une conception de notre engagement politique.

Les voici :

1. dans chacune de nos démarches, mettons toujours l'homme au premier plan ;
2. persuadons-nous que les idées des autres ont autant de chances d'être bonnes que celles que nous exprimons ; écoutons objectivement et calmement l'opinion de nos collègues ;
3. soignons la concision, sans utiliser ces fauteuils comme des tremplins en vue de la campagne électorale qui terminera cette année ;
4. enfin, considérons la parcelle d'autorité que nous avons reçue comme une obligation de servir notre communauté lancéenne.

**Séance ordinaire du 19 juin 2014**

Ce grand homme que j'ai pris la liberté de citer, a par la suite été Conseiller administratif de notre commune durant 12 ans dont 5 ans en tant que Maire. Vous aurez tous reconnu Jacques LANCE qui nous a quittés le 28 mai dernier. Je souhaite ce soir lui rendre hommage et vous demanderai de vous lever afin d'observer une minute de silence en son honneur.

*L'assemblée se lève et observe 1 minute de silence.*

Merci.

Tentons de nous inspirer de ces paroles lors de nos débats à venir.

*L'assemblée applaudit.*

En supplément, je souhaite adresser une pensée particulière à mon épouse et à mon fils, Martin, qui me font l'honneur d'être là ce soir et qui vont supporter mon engagement durant l'année à venir.

\* \* \* \* \*

Pour commencer, je souhaite excuser l'absence de M. FAVRE, M. KAUFFMANN, M. GOLAY, M. VINCENT.

**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. PROGIN : quelqu'un a-t-il une remarque concernant l'ordre du jour ?

M. HAAS : vous avez tous trouvé devant vous une résolution. Cette résolution portant sur le secteur du Mégaron, je vous demande de pouvoir la présenter et en débattre juste après l'information de M. REOLON, c'est-à-dire au point 19).

M. PROGIN : y a-t-il des objections à cette proposition ? Si ce n'est pas le cas, il en sera ainsi. La résolution sera traitée au point 19).

**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 MAI 2014**

---

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à sa rédactrice.

**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. PROGIN : nous avons reçu copie de la lettre du Conseil administratif adressée aux TPG et aux deux Conseillers d'Etat concernés, suite à notre demande de commission extraordinaire de l'aménagement du territoire lors de notre dernière séance.

## Séance ordinaire du 19 juin 2014

Notre secrétaire va vous donner lecture de cette lettre, ainsi que quelques informations étant donné qu'il a aussi la casquette de président de la Commission de l'aménagement du territoire.

M. CALABRESE :

*« Concerne : Lancy – Tram St-Julien*

*Le projet susmentionné suscite de grandes interrogations et inquiétudes, tant de la part des élus lancéens que de la population concernée.*

*Lors de sa séance du 8 mai 2014, le Conseil municipal a demandé l'organisation d'une rencontre avec tous les protagonistes du projet tram St-Julien : office de l'urbanisme, direction générale des transports, Transports publics genevois et Conseillers d'Etat. Cette rencontre permettra de donner une information à tous les niveaux (tracé, interface, délais) et aux membres du Conseil municipal de prendre connaissance, sans intermédiaire, de l'état actuel du projet.*

*Le Conseil administratif est conscient que votre emploi du temps est très chargé, mais nous espérons qu'il vous sera possible de trouver un créneau horaire pour cette séance avant la fin juin. Nous vous proposons de vous accueillir, à la date choisie, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie de Lancy.*

*(...) ».*

M. CALABRESE : il a été convenu d'une séance le 30 juin 2014 dans cette salle avec la présence à ce jour, à ma connaissance, de la direction des TPG. Pour le reste, je ne sais pas si les Conseillers d'Etat, MM. HODGERS et BARTHASSAT seront présents ou délégueront quelqu'un.

M. PROGIN : le Bureau souhaitait également féliciter nos représentants au Tournoi de football des élus qui ont brillamment remporté la deuxième place au 9<sup>e</sup> Tournoi de football et se sont classés cinquième au Tournoi de pétanque. Nous les félicitons pour leur excellente prestation.

*L'assemblée applaudit.*

#### 4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

M. RENEVEY : tout d'abord, vous avez reçu sur vos places le compte rendu administratif. Vous savez que c'est une obligation légale. Néanmoins, vous trouverez un certain nombre d'informations qui sont toujours pertinentes et intéressantes à travers ces comptes rendus. Le Conseil administratif vous suggère d'en faire bonne lecture.

J'aimerais également, en tant que Conseiller administratif responsable des sports, féliciter cette équipe de Lancy. Brillante équipe – heureusement que je n'y étais pas - elle a terminé en finale.

Une réponse aussi à M. PERRENOUD qui souhaitait un drapeau suisse dans cet hémicycle. Le Conseil administratif estime qu'il y a suffisamment de drapeaux à l'entrée qui montrent notre appartenance à la Suisse et à Genève, ainsi que le drapeau lancéen. Il estime donc inutile d'en rajouter à l'intérieur de cet hémicycle.

## Séance ordinaire du 19 juin 2014

Vous avez reçu de la part de Mme CRISAFULLI les diverses dates des commissions municipales ainsi que des Conseils municipaux. Ces dates vont jusqu'à la fin de cette année civile.

M. LANCE : pour les membres de la Commission de l'administration, vous aurez remarqué que le règlement du Conseil municipal, qui a été traité en commission lors de plusieurs séances, a été retiré de l'ordre du jour. En effet, le service de surveillance des communes genevoises a formulé quelques remarques sur ce projet de règlement et nous avons estimé prudent que ces remarques soient communiquées lors de la prochaine Commission de l'administration avant que le règlement soit soumis en séance plénière.

Ensuite, j'aimerais vous informer que, lors de la Fête cantonale des musiques qui a eu lieu samedi passé à Plan-les-Ouates et dans le cadre du concours cantonal, la Musique de Lancy, sur la direction de Claude SURDEZ a obtenu le 1<sup>er</sup> rang dans la 3<sup>e</sup> catégorie avec un total de 523 points. Ce magnifique résultat est le fruit d'un travail assidu de la part des musiciennes et musiciens de la Musique de Lancy et nous ne pouvons que les féliciter.

Enfin, je vous rappelle que la Fête de la musique à Lancy se déroulera ce vendredi 20 juin avec un concert de la Musique de Lancy dès 18h15 sur la place du 1<sup>er</sup>-Août suivi d'un concert symphonique à 20h00 en l'Eglise Notre-Dame des Grâces et la soirée continuera sous tente avec deux orchestres, l'un de musique russe, l'autre de musique latino-américaine et sachant qu'un match important se déroulera au Brésil à 21h00, heure suisse, un écran sera installé aux abords de la tente pour que les amateurs de football fêtent en musique la victoire de l'équipe suisse.

Toujours dans le cadre de la Fête de la musique, il y aura également un concert de la Musique de Lancy sur la place des Ormeaux le samedi en fin de matinée.

Dernière information : vous aurez reçu sur vos places une plaquette concernant une exposition de photos de qualité sur différents lieux extérieurs des communes de Lancy et de Plan-les-Ouates. Cette exposition se déroulera du 3 juillet au 17 août. Exposition que vous pourrez également découvrir à travers des visites commentées à vélo.

M. BAERTSCHI : pour faire écho à la lecture des lettres qui ont été envoyées dans le cadre de la ligne du tram, je voulais vous communiquer la chose suivante. Le Conseil municipal a demandé, dans le cadre de l'arrivée du tram et de ses conséquences, de rencontrer les deux Conseillers d'Etat des départements concernés ainsi que les TPG, ces derniers nous proposent une rencontre le 30 juin 2014.

Selon nos renseignements et recoupements des emplois du temps de MM. BARTHASSAT et HODGERS, il n'y a guère de chance de les voir le 30 juin. Ainsi, la rencontre pourrait se faire, mais en leur absence.

Faut-il alors maintenir cette séance de Commission de l'aménagement du territoire ouverte à tout le Conseil ?

Demain matin, aura lieu une séance de présentation du futur tram aux exécutifs suisses et français, ce qu'on appelle le Comité de pilotage transfrontalier, et le Conseil administratif se réserve la possibilité, en accord avec le Président de la Commission de l'aménagement, de maintenir ou de repousser cette date, ce bien sûr en fonction des informations qui vont nous être données.

Deuxième chose : il y a trois ans, le Conseil municipal votait à l'unanimité le principe de l'établissement d'un contrat de quartier dans le quartier des Palettes et du Bachet sur proposition de la Commission des affaires sociales.

**Séance ordinaire du 19 juin 2014**

Force est de constater, après ce laps de temps, que le projet n'a pas produit de fruits très visibles, ce pour des raisons multiples. Après avoir essayé de redynamiser le projet, le Conseil administratif n'a pu que prendre acte que l'efficacité n'est pas au rendez-vous, constat que la Confédération et le Canton partagent.

En conséquence, le mandat donné il y a 6 mois à Mme BRICHART pour accompagner le contrat de quartier est abrogé et la Commission des affaires sociales sera requise pour recevoir dans sa séance courant septembre les protagonistes du contrat de quartier afin de tirer les enseignements de cette expérience.

Dernière chose que je voulais transmettre à M. FAVRE, mais en son absence je crois que quelqu'un lui transmettra ma réponse sur le K et le L. Après moult courriels et lettres – je ne sais si elles étaient à 85 cts ou Fr. 1.-- - nous n'avons toujours pas de réponse à la question très difficile de savoir la fréquentation du K et du L. Nous continuerons, mais il nous faut remarquer que la communication n'est pas très facile, semble-t-il, entre le Bachet et la Ville de Lancy.

**5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**6) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –  
Séance du 15 mai 2014 – Rapporteur : M. Dominique PERRIN**

---

**a) Présentation de l'association Glocal**  
=====

M. PERRIN présente le sujet : M. RENEVEY rappelle les grands principes du développement durable et informe les commissaires de la venue de l'association qui va nous présenter ses deux axes d'investissement dans les projets de soutien « socio-éducatifs et environnementaux-développement durable ». Il ajoute qu'il est membre de l'association depuis peu en tant que bénévole et fait partie du comité. Sa fonction au sein de l'association est provisoire et se terminera au plus tard à la fin de l'année.

Mme BONVIN BONFANTI et M. FORNELLS nous présentent l'association créée en 2010 qui reçoit un soutien fort apprécié de la Commune de Lancy sous la forme de mise à disposition de locaux et d'un soutien financier. L'association poursuit quatre objectifs principaux :

- promouvoir et améliorer l'éducation de base
- réorienter les programmes d'éducation existants dans l'optique du développement durable
- informer et sensibiliser le public sur la notion de durabilité
- former la population active

Mme BONVIN BONFANTI nous rapporte l'exemple lié au recyclage des déchets « verts » par un lombricompostage ou vermicompostage, processus de compost avec des vers de terre qui se nourrissent des déchets « verts ». Des ateliers destinés aux enfants et au grand public ont

## Séance ordinaire du 19 juin 2014

permis de leur faire découvrir une nouveauté de la biodiversité tant sur Lancy qu'à Madagascar.

Plusieurs commissaires posent différentes questions sur cette technique, les coûts de sa mise en œuvre et obtiennent des éléments de réponse les satisfaisant. Le seul obstacle majeur de ces destructeurs étant la température « trop froide ou trop chaude ».

M. FORNELLS nous explique le contexte de Madagascar, son positionnement, le climat, les habitants et leur niveau de vie (~ 1 dollar de revenu par jour). Il nous détaille ensuite l'engagement de l'association qui s'est fait par étape en associant différents acteurs et collectivités publiques pour définir des projets qui font désormais partie de l'agenda 21.

Ces projets s'articulent autour de trois axes :

- Amélioration de la qualité de vie en donnant un accès à l'eau potable par exemple (construction d'ouvrages, puits).
- Rééquilibrage des situations en faveur des plus démunis en créant de nouvelles activités génératrices de revenus (formation agricole, dotation de matériels ou de volailles).
- Amélioration de la capacité et pérennisation des écosystèmes (désensablage de 9 kilomètres de canaux qui ont permis de dégager 400 hectares pour l'agriculture).

M. FORNELLS répond aux différentes questions des commissaires et invite ceux-ci à se rendre à Madagascar si ce pays les intéresse.

### **b) Réaménagement du parc Louis-Bertrand – Crédit d'étude (Fr. 100'000.--)**

=====

M. PERRIN présente le sujet : MM. RENEVEY et DESCHENAUX nous expliquent le contexte actuel et le besoin de ce crédit pour pouvoir réhabiliter ce parc, sachant que la dernière rénovation date de plus de vingt ans et que des installations ont dû être fermées pour cause de dangerosité. Des commissaires s'interrogent sur la fréquentation des lieux par différentes populations (tranches d'âge) et la rénovation devrait permettre d'améliorer la cohabitation entre ces différentes populations, il pourrait être agrandi en fonction du PLQ. Un grand nombre de questions sont posées par les commissaires sur les aspects financiers, des végétaux qui seront plantés, le périmètre du parc et de ses abords, les aménagements concernant les jeux, les infrastructures, la sécurité et « la montagne aux singes » qui a coûté une fortune lors de sa construction et qui pourrait coûter encore plus cher s'il fallait l'éliminer !

Les commissaires préavisent à l'unanimité le crédit d'étude de Fr. 100'000.--.

M. SIDLER : juste un mot pour les Verts. On pense que ce crédit d'étude est tout à fait bienvenu. On constate que, depuis quelque temps, la population change. Avant on avait beaucoup de petits enfants dans ce parc, on voit que maintenant on a plutôt des adolescents, ce qui est très bien, mais je pense que le succès de ce projet sera d'arriver à avoir différentes populations, comme cela a été souligné par le rapporteur, qui se succèdent au fil du jour ou de la nuit dans ce parc pour pouvoir avoir un lieu de vie qui soit convivial.

Pour ce faire, les Verts seraient assez intéressés à ce que ce parc soit ouvert sur le quartier et étendu à l'image de ce qui va se faire sur l'avenue du Petit-Lancy qui sera transformée a priori en zone de rencontre. Nous estimons que le chemin de la Solitude, le chemin des Clochetons et le petit groupe des Maisonnets pourraient aussi être intégrés en zone de rencontre et participer à cette centralité du quartier à venir et permettre ainsi d'avoir des places de

## Séance ordinaire du 19 juin 2014

rencontres, que ce parc soit ouvert sur le quartier et non pas fermé comme il l'est actuellement.

M. PERRENOUD : en tant que Président de la Commission, j'estime que le crédit d'étude est ce qu'il est, les prix sont raisonnables. J'avais toutefois demandé que l'on puisse revoir avant la finalisation de ce projet tous les intervenants. On m'a promis qu'au mois de septembre, on referait une séance par rapport à cela et j'y tiens. Par contre, des pétitionnaires demandaient un skateparc et il serait bien qu'ils soient auditionnés pour voir ce qu'ils veulent. Il y avait une pétition qui date de quelques années, je ne sais pas si parmi ceux-ci il y a encore des gens qui habitent Lancy, mais ce serait bien de ne pas seulement avoir la pétition en tant que poids pour avoir un crédit mais en tant qu'écoute.

Je vais suivre ce projet de près et je suis pour ce crédit d'étude.

M. ANNEN : j'étais parti pour accepter ce crédit d'étude sans poser de questions, mais là il y a juste une question qui se pose : on va accepter un crédit d'étude et le Président de la Commission de l'environnement et du développement durable – j'ai un peu de peine à le dire et j'ai un peu de peine à comprendre pourquoi ce projet a été présenté à cette commission, mais j'espère qu'avec les changements du règlement, on arrivera à régler ce problème - j'ai un peu de peine à comprendre comment on peut accepter un crédit d'étude en demandant à entendre les pétitionnaires et autres personnes par rapport à ce réaménagement. Je ne sais pas si dans la vision de M. PERRENOUD, c'est une demande pour compléter des informations qui vont être utiles à ce crédit d'étude. Si c'est le cas, j'ai un peu de peine à comprendre que l'on vote aujourd'hui ce crédit d'étude si des gens doivent encore être reçus dans le cadre de ce dossier.

J'aimerais juste avoir des éclaircissements sur ces nouvelles informations qui nous sont parvenues.

M. PERRENOUD : quand je parlais d'auditionner les pétitionnaires, ceux-ci ont fait une demande pour avoir un skateparc dans le parc et il s'agit de les auditionner pour savoir ce qu'ils veulent exactement. C'était dans ce sens-là, mais ce n'est pas la commission qui va les auditionner. C'est, dans le cadre de ce crédit d'étude, les ingénieurs, les architectes, dans les différentes études qui seront faites, pour voir quels engins ils aimeraient, pour vraiment suivre ces pétitionnaires. C'est dans ce sens que j'avais émis ce vœu.

M. FONTAINE : pour le MCG, on va accepter ce crédit d'étude bien entendu. Il nous faut améliorer ce parc, cela ne fait pas de doute. Par contre, lors de la commission, on a entendu parler de montants très élevés, voire exorbitants pour démonter la montagne à singes. Donc on sera attentifs au fait que les montants restent raisonnables sachant que les enfants d'il y a 10 ou 20 ans qui montaient sur cette montagne à singes n'étaient pas plus dommage que ceux d'aujourd'hui.

M. RENEVEY : je tiens à rassurer tout le monde, je crois d'ailleurs que la plupart des propos se rejoignent, ceux de M. SIDLER et de M. PERRENOUD. On sait que c'est un parc qui est assez complexe puisqu'on a les jeunes enfants de l'école primaire qui utilisent ce parc quotidiennement. On a aussi les tout petits enfants. On a les adolescents avec les nombreux centres de formation, les écoles qu'il y a à proximité. On a aussi parlé, lors de cette commission du foyer Clair Bois.

On a effectivement ici un grand nombre d'utilisateurs d'âges et d'intérêts différents et il est prévu, dans le cadre de ce crédit d'étude justement, de pouvoir prendre en compte toutes ces demandes, de pouvoir aussi auditionner un certain nombre de personnes par le biais du

**Séance ordinaire du 19 juin 2014**

service et des différents mandataires pour parvenir évidemment à un projet qui puisse répondre aux attentes des uns et des autres et qui puisse être le plus polyvalent possible.

Il est vrai aussi que l'on a parlé de cette fameuse montagne aux singes qui est installée là depuis le départ. On se posait la question de sa suppression ou pas. On en discutera lors du crédit de construction mais probablement qu'il faudra la maintenir, là aussi pour rassurer, effectivement le fait de la supprimer reviendrait à des coûts très élevés. On part plutôt sur le principe de la conserver, mais de décroisonner ce parc qui aujourd'hui, pour ceux qui le connaissent, est très cloisonné - il y a des haies de séparation entre les différents endroits du parc. C'est justement ce crédit d'étude qui doit définir les orientations en fonction des intérêts des uns et des autres pour parvenir à un crédit de construction qui puisse répondre à toutes ces problématiques.

*L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).*

**c) Divers**

=====

M. PERRIN présente le sujet : M. RENEVEY informe les commissaires de son élection au Conseil d'administration des SIG.

Un dossier sur la récupération des déchets peut être consulté sur le site intranet.

Un commissaire demande si la commune parvient à exploiter la récolte de ses déchets verts au vu du mélange que l'on peut constater dans les conteneurs. M. DESCHENAUX explique le processus de tri actuel et estime que le problème provient avant tout d'un manque « d'éducation ».

M. RENEVEY : en fait, j'ai informé les commissaires que je n'étais pas élu au Conseil d'administration des SIG.

- 7) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**  
**Séance du 15 mai 2014 - Rapporteur : M. Dominique PERRIN**  
**COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –**  
**Séance du 10 juin 2014 - Rapporteur : M. Michel BELLEGO**

---

**Ecole du Bachet-de-Pesay – Réfection des extérieurs – secteur pataugeoire – Crédit d'investissement (Fr. 765'000.--)**

=====

M. PERRIN présente le sujet : M. RENEVEY nous rappelle que le crédit est destiné à la rénovation des cheminements extérieurs autour de l'école, qui consiste à refaire les écoulements des eaux claires et replanter des arbres et de la nécessité de ces travaux.

Des commissaires s'interrogent sur la répartition des commissions pour traiter les rénovations. M. RENEVEY précise le périmètre des attributions pour la Commission de l'environnement et celle des travaux permettant d'attribuer les rénovations qui les concernent.

## Séance ordinaire du 19 juin 2014

M. HASLER répond à une question sur les plantes « laurèle », précisant les contraintes de ce type de végétation et de la stratégie de la commune visant à la remplacer par d'autres espèces moins envahissantes. Il précise aux commissaires que les travaux pourraient être effectués durant les vacances scolaires.

9 commissaires préavisent favorablement l'arrêté de Fr. 765'000.-- et une abstention.

M. BELLEGO présente le sujet : M. LANCE explique que cet objet est présenté en Commission des finances, car il est prévu aux budgets des investissements 2014 et 2015 un montant total de Fr. 550'000, alors que le crédit sollicité s'élève à Fr. 765'000.

M. RENEVEY précise que ce budget de rénovation comprend aussi les revêtements des chemins piétonniers autour de l'Ecole du Bachet, les cheminements, ainsi que la végétation aux alentours.

Il est rappelé que la Commission de l'environnement a préavisé ce projet à 9 voix pour et 1 abstention.

Suite à une question d'un commissaire M. RENEVEY explique qu'il n'y a pas de participation de l'Etat pour les collecteurs, car ce sont de petits collecteurs qui drainent surtout l'eau pluviale.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. PERRENOUD : on a voté, lors de la commission, Fr. 765'000.— sans même débattre sur cet arrêté. J'ai malheureusement dû pousser un peu le débat car je trouve inacceptable que l'on parle de Fr. 765'000.— sans même peser le pour et le contre.

La Commission des finances a accepté ce crédit à l'unanimité et cela a été présenté par le même Conseiller administratif qui nous disait il y a quelques semaines qu'il fallait faire attention au budget, que les finances pour l'instant étaient bonnes mais que cela risquait de ne pas être le cas l'année prochaine. Là, on vote un crédit de Fr. 765'000.— alors que le budget n'est pas prévu, les crédits d'investissement sont sur deux ans.

Ma question est la suivante : il était stipulé à la fin du message que ces travaux ne sont pas obligatoires, qu'ils se feront dans quelques années dans tous les cas, mais actuellement ils ne sont pas obligatoires.

A mon idée, tant qu'on n'a pas l'argent, on ne fait pas. C'est une question de budget, il faut le budgéter. J'estime que si on prépare un plan quadriennal, la somme doit y être inscrite. On doit se tenir au budget des investissements. On a déjà pris cette année Fr. 3 millions de plus au niveau de la dette, là on ne fait qu'augmenter et on sait pertinemment qu'à la fin de l'année les comptes ne seront pas aussi favorables en 2014 qu'ils l'ont été en 2013.

Personnellement, j'aimerais ouvrir le débat là-dessus, qu'on en discute un peu et je pense que Fr. 765'000.--, on ne peut pas voter cette somme sans même y réfléchir.

M. RENEVEY : je suis surpris par ce genre de remarques parce que, a contrario, le débat a eu lieu. Il a même eu lieu dans deux commissions différentes, c'est dire si l'essentiel de ce Conseil municipal a été informé de la chose.

Contrairement à ce que dit M. PERRENOUD - peut-être n'a-t-il pas bien compris - ce budget était bien inscrit au budget des investissements, mais ce n'était pas exactement la somme qui a été sollicitée. La réponse est très simple, au moment où l'on inscrit la somme au budget des investissements, il y a toujours un certain nombre de données qui nous manquent. Dans ce cas

**Séance ordinaire du 19 juin 2014**

de figure, c'était justement l'étude des petits collecteurs d'eaux pluviales qui étaient en plus mauvais état que prévu, qui a fait l'objet d'une petite augmentation des coûts. Encore une fois, il s'agit d'une petite augmentation par rapport au budget des investissements qui prend en compte le principe de la chose et qui met des montants généraux, et c'est ensuite au fur et à mesure des mois que les projets s'affinent qu'on arrive avec la réalité des coûts.

On voit très régulièrement à la Commission des finances un certain nombre d'objets dont effectivement les coûts étaient peut-être mal ventilés au départ dans ce budget des investissements et les réponses ont lieu en Commission des finances. Les choses ont été faites de façon très transparente à ce niveau.

M. MATHIEU : juste pour préciser que lors de la dernière Commission des finances, nous avons étudié en première lecture le budget des investissements qui est la principale cause d'une possible augmentation de la dette, que personne n'a fait de remarques pendant cette séance et que j'ai demandé à chaque groupe de discuter avant la prochaine séance de commission pour qu'on puisse valider complètement ce budget des investissements. C'est pendant cette période-là que M. PERRENOUD ou la représentante de son parti à la Commission des finances devra faire cette remarque.

*L'arrêté 7) est accepté par 28 oui, 1 non, 0 abstention (voir annexe).*

**8) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 20 mai 2014**  
**Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

---

**a) Avenue du Petit-Lancy 1-3 – Rénovation de l'immeuble – Crédit d'investissement**  
**(Fr. 1'180'000.--)**

=====

M. ANNEN présente le sujet : M. RENEVEY rappelle que les travaux de rénovation permettront de valoriser le patrimoine financier et d'améliorer l'isolation énergétique afin de répondre aux lois sur l'énergie.

M. MATTANA commence sa présentation par un bref historique du dossier, puis parcourt les points touchés par les travaux :

- La couverture de la ferblanterie
- L'isolation de la toiture
- Les isolations périphériques
- Les volets à changer
- La remise en état du réseau électrique
- L'installation du chauffage au gaz

En réponse aux questions des commissaires, les thèmes suivants sont abordés :

- La non-modification des loyers déjà au plafond
- La production au gaz de l'eau chaude sanitaire
- Le montant correspond au budget des investissements
- Installation d'une chaudière au gaz
- Les procédures LDTR respectées

## Séance ordinaire du 19 juin 2014

- Réflexion sur les étapes de rénovation du patrimoine financier
- La politique de gestion du parc immobilier de la commune
- Alimentation en gaz des appartements

Après lecture de l'arrêté, celui-ci est adopté par 7 voix pour et 1 abstention

M. LANCE : je me permets d'intervenir car il a été dit dans cette commission par l'architecte que les loyers étaient déjà élevés dans ce bâtiment et qu'ils ne pouvaient pas être augmentés. Vous avez lu dans le message le plan financier et les possibilités d'augmentation des loyers suite à ces travaux. Actuellement, le prix des loyers par pièce est de Fr. 2'100.--, ce qui fait à peu près pour un 3 pièces par exemple Fr. 660.--, pour un 4 pièces Fr. 635.--, donc il y a quand même une marge d'augmentation des loyers.

A ce sujet, la régie Brun a informé les locataires concernant les travaux envisagés dans cet immeuble et a déjà annoncé une possible augmentation de leurs loyers. Je voulais rectifier, il y a quand même une possibilité d'augmenter ces loyers suite à ces travaux.

M. ANNEN : je pose juste une question parce que ce n'est pas le discours que l'on a eu en commission, on nous a dit clairement que les loyers étaient déjà très élevés et qu'il n'y aurait pas d'augmentation de loyers. Donc, il y a une possibilité, cela on l'a bien entendu, mais est-ce qu'elle va être appliquée ? C'est la question que je pose au Conseil administratif.

M. LANCE : oui, elle va être appliquée, vous avez eu tout le détail dans le message qui vous a été communiqué. Il y a tout le calcul qui a été fait avec les chiffres d'aujourd'hui pour une augmentation de loyer et il faut attendre que les travaux soient exécutés, que les factures soient reçues, pour pouvoir calculer l'augmentation de loyer.

*L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).*

### b) Divers

=====

M. ANNEN présente le sujet : les nuisances sonores dues aux travaux du CEVA ont été le sujet principal des divers.

- 9) **COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 20 mai 2014**  
**Rapporteur : M. Cedric ANNEN**  
**COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –**  
**Séance du 10 juin 2014 - Rapporteur : M. Michel BELLEGO**

---

**Nouvelle maison de quartier du Plateau – Construction de la maison de quartier – Crédit d'étude (Fr. 485'000.--)**

=====

M. ANNEN présente le sujet : après le renvoi du premier projet jugé trop cher par une majorité des commissaires, la commune a fait appel un économiste qui a donc recalculé les éléments du projet afin qu'ils se rapprochent du montant inscrit au budget des investissements et a transmis ses conclusions aux gagnants du concours qui ont pris connaissance des différentes

## Séance ordinaire du 19 juin 2014

mesures proposées par l'expertise externe. Les membres de la commission doivent donc se prononcer sur le nouveau crédit, qui se rapproche du premier budget.

En diminuant le coût du projet à Fr. 4.5 millions (ce qui a également réduit le coût de l'étude), il leur semblait que le projet correspondait davantage à la cible budgétaire.

Un commissaire évoque l'effet bénéfique de l'expertise économique et demande qu'une réflexion soit entreprise lors des prochains dossiers.

Les architectes expliquent à la commission le travail qui a été effectué avec l'économiste.

Une deuxième phase d'économies pourra être étudiée lors du crédit d'étude.

### Questions des commissaires :

- Informations à l'association de la maison de quartier
- Décision politique du coût de construction
- Diminution d'un million du crédit de construction
- Maintien des volumes du projet des lauréats

Suite au départ des architectes, la discussion se poursuit sur les thèmes suivants :

- Modification du projet et risque de devoir refaire un concours
- Tenue du budget initial
- Implication de l'Association dans la suite du processus
- Plusieurs variantes nécessaires pour un choix véritable
- Estimation du crédit de construction
- Poursuite des débats lors du retour de l'étude
- Niveau de soutien de la commune pour les maisons de quartiers
- Attente d'une vraie solution à choix multiples
- Désagrément des locataires lors des travaux
- Scission de l'autorisation de construire

A l'unanimité, les membres de la commission préavisent favorablement le crédit d'étude de Fr. 485'000.- destiné à la construction de la maison de quartier du Plateau.

M. BELLEGO présente le sujet : M. LANCE explique que la somme prévue au budget 2014 s'élève à Fr. 225'000.--, auquel vient s'ajouter, pour le budget 2015 un montant de Fr. 100'000.--, soit un total de Fr. 325'000.--. La demande de crédit étant de Fr. 485'000.-, il était donc nécessaire qu'elle passe devant la Commission des finances.

M. RENEVEY ajoute que, suite à une première présentation devant la Commission des travaux, celle-ci a estimé que le montant projeté était trop élevé. Une réflexion sur la simplification des façades et des revêtements, menée avec des mandataires et des architectes, a permis d'aboutir à un coût de Fr. 485'000.-- pour l'étude et de Fr. 4.5 millions pour le coût de construction.

Ces montants ont été préavisés à l'unanimité par la Commission des travaux suite aux explications données en deuxième séance.

M. RENEVEY précise à un commissaire que le montant proposé à l'origine pour la construction était de Fr. 5,5 millions.

**Séance ordinaire du 19 juin 2014**

Suite à une question d'un commissaire, M. GUERITEY indique que la moins-value d'une opération conjointe pour la construction des sous-sols de la maison de quartier et de l'immeuble attenant sera chiffrée et le résultat communiqué lors d'une prochaine séance de commission.

M. GUERITEY précise à un commissaire que le bâtiment sera conforme à une utilisation par des personnes à mobilité réduite.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. ANNEN : le groupe PLR se pose quand même une question par rapport à quelques surprises que l'on a eues après les résultats de certains concours, au niveau des montants des crédits d'investissement ou des crédits d'étude.

La question que l'on s'est posée, c'est que si l'on ne met pas de contrainte économique dans ces concours, on se retrouve, si l'on prend le dossier de la crèche de la Chapelle et de la maison de quartier, avec des biens et des résultats de concours qui dépassent largement ce que la majorité des conseillers municipaux aurait imaginé investir dans de tels projets.

De notre point de vue, il serait de bon ton, lors des prochains concours, de mettre une fourchette économique, une fourchette de prix, qui devrait être discutée lors des commissions en plus des cahiers des charges pour les concours, pour éviter d'avoir des problèmes, comme on le voit pour cette maison de quartier où on est un peu pieds et poings liés en faisant des économies de bouts de chandelle pour éviter de trop modifier le projet des lauréats avec le risque de devoir refaire un concours parce qu'on est en train de contrevenir aux processus qui doivent se faire normalement dans les concours.

Il nous paraît de bon ton, pour le groupe PLR, que lors des prochains projets de concours, on ait une fourchette économique, donc une fourchette de prix, qui soit communiquée aux candidats afin d'arrêter d'avoir des surprises telles que la crèche de la Chapelle et la maison de quartier.

M. FONTAINE : j'aimerais remercier M. ANNEN de ces paroles. Je pense que c'est tout ce qu'il y a de plus logique, avant de se lancer dans une idée, de savoir à combien s'élève le budget à dépenser pour effectuer de nouvelles constructions. Cela paraît être d'une logique implacable de savoir combien on a à dépenser avant de se laisser aller dans beaucoup de choses qui sont souvent surdimensionnées, en tout cas surévaluées.

M. MIZRAHI : cela arrive parfois, je suis d'accord avec M. ANNEN et M. FONTAINE. Effectivement, il serait bien de pouvoir intégrer l'élément du prix, mais c'est un autre type de concours, tel que celui qu'on avait fait pour l'IEPA et les logements attenants, qui comprend l'élément du prix. Je ne connais pas les détails formels, je ne suis pas un spécialiste des marchés publics, mais je pense qu'il est tout à fait possible de le faire à l'avenir. Pour le surplus, nous voterons le crédit qui est proposé.

M. ANNEN : une petite précision, nous accepterons également ce crédit d'étude. Par contre, nous veillerons au résultat de ce crédit d'étude lors du crédit de construction, déjà d'une part pour être sûr qu'on ait plusieurs variantes comme il a été demandé lors de la Commission des travaux.

On espère de plus que le Conseil administratif passera bien le message au mandataire architecte et lauréat. En tout cas, de mon point de vue, si l'on ne rentre pas dans la cible qui nous paraît acceptable, j'assumerai totalement le fait de refuser le crédit de construction et de

## Séance ordinaire du 19 juin 2014

repartir sur un autre concours pour trouver quelque chose qui corresponde plus aux besoins réels et aux budgets de la commune par rapport à un tel bien.

M. PROGIN : M. le Maire, souhaitez-vous donner quelques précisions quant au mode des concours et aux possibilités des uns et des autres ?

M. RENEVEY : non, il s'agit d'une discussion qui traite plutôt d'aménagement du territoire que de travaux et constructions. Je vous propose de poser ce genre de questions lors d'une prochaine séance de Commission de l'aménagement du territoire, mon collègue sera plus à même de répondre à ce genre de problématiques qui touchent bien en amont des constructions dont on parle ici.

M. PERRENOUD : l'idée de M. ANNEN n'est pas fausse, mais en fait il y a toujours soit des conseillers administratifs, soit des présidents de commission qui sont présents. Donc, ce sont un peu les garde-fous qui nous représentent. C'est peut-être pour cela qu'il n'est pas stipulé noir sur blanc que le montant doit être respecté par rapport aux mandataires.

C'est vrai qu'à l'époque, les garde-fous y étaient, maintenant je pense que des libertés sont prises et on devrait remettre la barrière où elle doit être par rapport à ces prix.

Le groupe UDC votera également ce crédit.

*L'arrêté 9) est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).*

### 10) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 22 mai 2014 – Rapporteur : Mme Carole ESTOPPEY

#### a) Ecole de la Caroline – Remise en état du sol sportif de la salle de gymnastique – Crédit de construction (Fr. 120'000.--)

Mme ESTOPPEY: Monsieur le Président, je crois que vous faites erreur quand vous annoncez « rapporteuse », car dans l'énoncé, il est bien marqué « rapporteur » et non « rapporteuse », merci. Merci d'en prendre bonne note pour les prochaines fois ainsi que pour mes collègues, parce que c'est bien clair.

Mme ESTOPPEY présente le sujet : le sol sportif de la salle de gymnastique de l'école de la Caroline est en très mauvais état. Il date de 1966 et n'a subi aucune réfection si ce n'est des travaux de réfection courant. Le sol sera rénové conformément aux normes actuelles recommandées par l'Office fédéral des sports. Il sera composé de sous-couches enchevêtrées et recouvertes de résine de couleur bleue sur laquelle il y aura un plan de marquage correspondant non seulement aux sports dits traditionnels, mais également aux sports émergents comme le Tchoukball et l'unihockey. Le type de revêtement choisi aura pour avantage d'offrir un sol plus souple, donc moins dommageable pour les articulations.

Il est également prévu de procéder au changement des ancrages au sol, ainsi qu'au contrôle et au remplacement des engins sportifs en mauvais état.

## Séance ordinaire du 19 juin 2014

Des travaux de menuiserie seront nécessaires pour le remplacement des parois et des portes du local à engins ainsi que le réajustage de chaque élément suite au changement de niveaux.

Les travaux de réfection auront lieu durant la période des vacances scolaires de cet été et la surveillance du chantier sera assurée par le technicien du service des sports. A noter que, outre l'entreprise adjudicataire pour la réfection du sol, les travaux de menuiserie et de nettoyage seront effectués par des entreprises lancéennes.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

*L'arrêté 10a) est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).*

### b) Présentation de l'association CTT ZZ Lancy

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué introduit brièvement le sujet. Le club de tennis de table ZZ Lancy dont les locaux se trouvent au sein de l'école En Sauvy fonctionne bien et a de très bons résultats sportifs.

Il ne demande pas beaucoup de subvention à la commune, hormis des frais relatifs à l'occupation de la salle, mais pour l'année prochaine il souhaiterait que le revêtement du sol de la salle soit remplacé.

Présentation du club par M. FOUTREL, président, et M. GIROD, secrétaire et webmaster.

Fondé en 1962, le club de tennis de table ZZ Lancy connaît actuellement une période florissante et a d'excellents résultats. Le club compte 230 membres, le benjamin a 5 ans et le doyen 88, parmi lesquels 79 licenciés de 11 à 79 ans.

Le club est dirigé par un comité de 9 membres qui se partagent les tâches.

Le CTT ZZ Lancy compte 8 moniteurs Jeunesse et sport, indemnisés par les subventions que le club reçoit dans le cadre du programme Jeunesse et Sport.

La salle est occupée du lundi au samedi, soit par les membres du club, ainsi que par les SIG, la Banque Pictet et les écoles.

Résultat sportifs :

en 2013, 33 équipes ont été engagées dans différentes catégories, notamment :

- Ligue nationale B 2ème du championnat Suisse
- Ligue nationale C 1ère du championnat de Romandie (l'équipe va monter en Ligue nationale B)
- Champion en titre U18 junior
- Champion en titre U15 cadet
- 2 joueurs en finales A et 2 joueurs en finales B à la coupe Genevoise

Et Gaël VANDÉ : champion Genevois, 4ème au championnat suisse et 3ème au championnat suisse junior.

**Séance ordinaire du 19 juin 2014****c) Divers**

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet :

Jeux de Genève 2014

L'enjeu de l'événement était de fédérer les forces sur différents sites entre Genevois, Vaudois et Français, le bilan de l'édition 2014 est positif et l'événement sera certainement reconduit dans deux ans.

Mérites sportifs

En réponse à une lettre dans laquelle il était question des critères de reconnaissance pour être choisi dans le cadre de la remise du mérite sportif, le Conseiller administratif en charge du dossier nous explique que, comme pour tout mérite lancé, une lettre est adressée à toutes les associations de la commune pour les informer qu'elles peuvent proposer un ou plusieurs candidats, en individuel ou par équipes. A la réception des dossiers, le Conseil administratif aidé du délégué au sports épluchent les dossiers et désignent le lauréat du mérite sportif.

Nouvelle patinoire

Le Conseiller administratif délégué informe la commission que le Conseil d'Etat a une nouvelle fois relancé la discussion sur la patinoire. Il est prévu de créer des groupes de travail particuliers sur la mobilité ou l'aménagement, puis de réunir un groupe de pilotage composé de trois conseillers d'état, d'un représentant de la Ville de Genève et d'un représentant de la Ville de Lancy pour aboutir dès que possible à un projet de patinoire concret. De plus amples informations devraient parvenir dans les semaines à venir.

Les dates de différentes manifestations sportives nous sont annoncées, je vous donne seulement celle qui est encore à venir, à savoir le samedi 21 juin, le Lancy Natation organisera le concours des écoles de natation

**11) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 4 juin 2014 –  
Rapporteur : M. Christian HAAS****a) Révision du plan directeur de quartier des Semailles – Audition de M. ZANGHI**

=====

M. HAAS présente le sujet : en préambule, le Conseiller administratif indique que cette audition s'inscrit dans le cadre de la demande du Conseil municipal d'avoir une Commission de l'aménagement élargie, en présence des Conseillers d'Etat et des représentants des services concernés.

M. ZANGHI, pour mémoire, a conduit les travaux sur le plan directeur des Semailles. Son rôle sera donc à la fois de défendre le plan directeur tel qu'il a été adopté par le Conseil municipal de la Ville de Lancy et d'être mandaté par le Canton pour étudier les conséquences de l'impact des infrastructures du tram.

## Séance ordinaire du 19 juin 2014

Dans la présentation qui suit, M. ZANGHI rappelle quelques éléments importants du PDQ :

- les transparences vertes, l'organisation des bâtiments, la mobilité et l'accessibilité, et les espaces publics.

Dans le contexte des travaux qui seront conduits avec plusieurs acteurs cantonaux et tout en rappelant que le dossier préalable devrait parvenir à Berne avant Noël 2014, M. ZANGHI a établi un catalogue d'une dizaine de questions, tant par rapport aux objectifs des TPG, que sur les conséquences des aménagements prévus sur la typologie actuelle.

Dans les éléments les plus pertinents et en réponse aux questions des commissaires, M. ZANGHI fournit les informations suivantes :

- Une modification du PLQ 29861, pourrait, par effet boule de neige, avoir un impact sur la densité des autres PLQ.
- En fonction de la nature du projet du tram, la question d'un changement d'affectation de la zone peut se poser.
- A première vue, la suppression de deux bâtiments réduirait d'environ la moitié des 200 logements prévus.
- De nombreuses interrogations quant aux flux du trafic, à la morphologie de PLQ modifiée, aux diverses conséquences en terme de bruit, de flux des personnes, de la nature des équipements, demeurent en suspens.

Un commissaire indique en guise de conclusion que les inquiétudes de la Ville de Lancy sont légitimées par les premiers éléments fournis.

Une remarque est également formulée sous forme d'étonnement : le Canton savait depuis 2006 que la boucle du rond-point à Carouge serait supprimée, avec pour conséquence la situation et l'urgence qui caractérisent désormais ce secteur.

**b) Inscription d'une servitude de distance et vue droite sur les parcelles 904 et 2506 et d'une servitude de passage à pied et véhicules sur la parcelle 904 – 36-38, route du Grand-Lancy**

=====

M. HAAS présente le sujet : M. DUPARC, architecte, présente un projet au 38 et 40, route du Grand-Lancy.

Initialement, l'intention était de faire un immeuble le long de la route, mais la CMNS a demandé la conservation de ces deux bâtiments, le secteur étant passé en zone 4B protégée.

Le projet présenté a été accepté par tous les services de l'Etat, mais il impose la création d'une servitude de distance et vue droite sur la parcelle 904, qui déborde un peu sur la parcelle 2506.

Par ailleurs, une autre problématique est imposée par le parking qui sera créé. Comme il n'existe qu'un accès à la parcelle par la place du Château, il faut emprunter le chemin existant sur la parcelle 904. Il faut donc inscrire une nouvelle servitude de passage à pied et véhicules. A terme, un parking de 10 places sera construit.

**Séance ordinaire du 19 juin 2014**

M. DUPARC précise encore en réponse aux commissaires que :

- ces transformations permettront de créer 6 appartements de 3 et 4 pièces,
- le toit du parking est prévu en aménagement paysager,
- cette zone présente l'avantage d'obliger de rester dans des constructions à l'esthétique villageoise.

**L'arrêté est adopté à l'unanimité.**

M. PROGIN : pour information, Mme CARTER étant souffrante, elle est prise en charge par certains des nôtres qui ont fait appel au 144, qui va vraisemblablement envoyer une ambulance.

Il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

M. PERRENOUD : comme c'est un arrêté, je propose d'attendre que tout le monde revienne pour voter l'arrêté et que l'on continue avec les informations, comme il manque une bonne partie du parti socialiste, mais cela n'engage que moi. J'aime bien que tout le monde soit présent pour les débats.

M. REOLON : je rejoins l'idée de M. PERRENOUD, d'attendre que tout le monde revienne pour continuer le débat.

M. PROGIN : on va mettre en suspens le point b) et continuer avec les informations.

M. MIZRAHI : je me permets juste de signaler, car cela m'a inquiété quand vous avez parlé d'une ambulance, que c'est un taxi qui va venir chercher Mme CARTER, pour rassurer les uns et les autres. Effectivement, elle ne se sent pas très bien.

M. PROGIN : en attendant le retour de M. MARTIGNANO, nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

*Après la lecture des informations, M. MARTIGNANO est de retour.*

Nous pouvons revenir au débat concernant la servitude.

***L'arrêté 11b) est accepté à l'unanimité, soit par 28 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).***

**c) MEP – Liaison Petit/Grand-Lancy – Présentation des montants des offres des concurrents du MEP**

=====

M. HAAS présente le sujet : M. BAERTSCHI indique que cette présentation fait suite à la demande formulée par la commission il y a deux mois. Les commissaires disposent maintenant du chiffrage des cinq projets.

Mme NAHORY et M. GUERITEY commentent ensuite un tableau récapitulatif, en l'illustrant des images des 5 projets. Il est précisé que ce travail n'a pas été évident tant la nature des projets présente des caractéristiques différentes, qui vont d'interventions relativement simples à des projets de très grande envergure.

**Séance ordinaire du 19 juin 2014**

Pour résumer les chiffres de ce tableau et illustrer un peu la nature des projets, il est mentionné :

- Pascal Hüni – Passerelle Navazza/Route du Grand-Lancy : montant minimum Fr. 1'900'000.-, montant maximum Fr. 2'500'000.-,
- Pascal Hüni – Passerelle Céréssole/Bernasconi : montant minimum Fr. 2'700'000.-, montant maximum Fr. 3'500'000.-,
- Pascal Hüni – Pont de Lancy : montant minimum Fr. 6'400'000.-, montant maximum Fr. 7'600'000.-,
- Projet Laurent Badoux – Passerelle Céréssole/Bernasconi : Il s'agit du projet qui avait été présenté précédemment à la commission. Le montant est de Fr. 3'000'000.-
- Devanthéry – Passerelle Céréssole/Bernasconi (tube de béton) : montant minimum Fr. 4'000'000.-, montant maximum Fr. 8'000'000.-,
- Devanthéry – Pont de Lancy (« pont-place » autour du pont de Lancy) : montant minimum Fr. 50'000'000.-, montant maximum Fr. 100'000'000.-,
- Devanthéry – Autres aménagements de parcours : liaison entre Navazza et route du Grand-Lancy (navette électrique robotisée), ainsi qu'aménagement d'une bande cyclable, d'une place et d'un îlot vers la salle communale du Grand-Lancy. Montant minimum Fr. 6'000'000.-, montant maximum Fr. 9'000'000.-
- ASDZ – Passerelle Navazza/route du Grand-Lancy : Fr. 18'980'000.-, avec une construction de pavillon.
- ASDZ – Passerelle Céréssole/Tressy-Cordy : Fr. 22'000'000.-, avec des honoraires.
- ASDZ – Autres aménagements de parcours : Il s'agit d'une boucle de 3,1 km dont feraient partie les deux passerelles et qui serait ponctuée par des éléments décoratifs - Fr. 1'489'000.-
- BLB – Passerelle des tours Céréssole jusqu'à Tressy-Cordy (aqueduc) : Fr. 12'000'000.-.
- BLB – Autres aménagements de parcours : Un parcours du cimetière Saint-Georges à la place des Ormeaux est proposé, ponctué d'aménagements, Fr. 11'400'000.-.

De la discussion qui suit cette excellente présentation, un consensus se dégage. Un mandat d'étude parallèle poursuit deux objectifs : celui d'être un générateur d'idées d'une part et de donner au maître de l'ouvrage l'envie de développer avec un concurrent sur la thématique d'autre part.

Dans les projets présentés, certains pourraient être réalisés partiellement ou par étape.

A ce titre, les commissaires estiment qu'il s'agit de garder ce projet de liaison entre le Petit et le Grand-Lancy comme un projet fort, qui doit mobiliser la commune pour les années à venir.

Enfin, il est confirmé qu'une exposition de ces projets au public pourra se mettre sur pied, probablement dès le mois de septembre. Une plaquette présentant ce processus est également prévue.

**d) Divers**

=====

M. HAAS présente le sujet : pas de divers.

## Séance ordinaire du 19 juin 2014

- 12) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 5 juin 2014  
 Rapporteur : M. Bruno REOLON  
 COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –  
 Séance du 10 juin 2014 - Rapporteur : M. Michel BELLEGO

Centre du Petit-Lancy – Rénovation et agrandissement de la salle communale du Petit-Lancy  
 – Crédit de construction (Fr. 8'440'000.--)

M. REOLON présente le sujet : ces travaux visent à une remise en valeur architecturale et une adaptation aux normes du bâtiment existant. La vétusté et le mauvais état de son équipement nécessitent une réhabilitation. Pour rappel la salle communale a été inaugurée en 1956. L'agrandissement de la salle est la dernière étape d'un ensemble qui avait débuté en 2001 sur l'ensemble de la parcelle et pour rappel, la réalisation des bâtiments s'est faite en respectant un phasage précis, étudié de façon à ce que les étapes de démolition et de construction se fassent sans interrompre les activités scolaires. Les travaux se sont succédé entre 2002 et 2005 en présence des utilisateurs.

La démolition de la petite construction mitoyenne, datant des années 50 et occupée actuellement par l'Association VIVA entre le bâtiment de l'épicerie solidaire, ancienne école enfantine, et le parvis devant l'entrée principale, prolongera la salle vers l'extérieur côté sud. La salle communale renforce ainsi sa présence sur la route de Chancy.

La salle principale sera agrandie, de même que la scène, les vestiaires, locaux sanitaires et les loges d'artistes. Un dépôt pour le mobilier ainsi qu'une billetterie seront créés. L'installation scénique améliorée permettra la production de spectacles d'une certaine importance (concerts, pièces de théâtre, etc.). La salle pourra accueillir 440 personnes au rez-de-chaussée et 72 personnes sur la galerie, le tout en places assises.

Des locaux seront aménagés et certains agrandis et M. RENEVEY indique que VIVA aura un local indépendant, que le Lancy Percussions utilisera les locaux de la Musique de Lancy, ce qui permettra une synergie entre ces deux sociétés, que les retraités de la police ont trouvé une solution pendant les travaux mais la question de leur retour après les travaux reste pendante et que le club de handball utilise aussi actuellement un local. Si un local est bien aménagé, avec quelques armoires où les sociétés peuvent ranger leurs affaires, il peut être partagé par plusieurs utilisateurs.

M. RENEVEY précise qu'il ne veut plus aujourd'hui de salle qui soit destinée à une seule société qui l'utilise par exemple deux fois deux heures par semaine. Cela revient à gaspiller de l'argent. Mais il faut tenir compte aussi du nombre de fois ou des périodes auxquelles sont pratiquées les activités des différentes associations au sein des locaux.

Local association	(VIVA)	65 m2
Local association 2		42 m2
Local association 3		50 m2
Local association 4		19 m2
Locaux technique	10 m2	103 m2
Total surface bâtie	843 m2	1056 m2
Total surfaces nettes	820 m2	1201 m2
Total surfaces brutes	1433 m2	1650 m2

## Séance ordinaire du 19 juin 2014

M. CHEVALLEY présente l'évolution du projet depuis septembre 2013, soit la dernière présentation à la commission. Pour rappel d'abord, le corps de la salle des fêtes est conservé et les annexes sont transformées. L'entrée principale se fait par le nord, un parvis généreux est créé. Les différences de niveaux le long de la route sont reprises par un aménagement. À noter que les jeux à proximité sont conservés, raison pour laquelle le bâtiment a pris une forme de déhanché.

On trouve également un espace de pas perdus avec une grande ouverture sur la salle. Deux accès donnent sur la nouvelle mezzanine de plus de 100 m<sup>2</sup> et, étant plate, elle pourra accueillir des tables.

- Un élément nouveau a été ajouté : des parois coulissantes, sous la mezzanine, permettent une division de l'espace, offrant la possibilité d'une souplesse de location puisque deux utilisateurs pourraient utiliser les salles en même temps. (pour autant qu'il n'y ait pas un groupe de rock et une pièce de théâtre)
- Au sous-sol, on trouve les vestiaires, différents locaux de service, deux salles de société qui possèdent une lumière naturelle et une salle qui pourrait être dédiée à un local de société mais qui n'a pas de lumière naturelle. Depuis la dernière présentation, le sous-sol a été retravaillé car les locaux techniques sont un peu plus importants, notamment à cause de la ventilation ; le cube a donc un peu augmenté.
- On accède à la mezzanine, où sera installé un gradin escamotable, depuis les pas perdus alors que l'avant-projet prévoyait des escaliers qui empiétaient sur la salle. La galerie n'est plus en U, mais elle est droite. L'exploitation de la scène a été développée (régie, barres pour suspendre l'éclairage, etc.). L'acoustique a été travaillée non seulement pour l'intérieur, mais également pour l'extérieur afin d'éviter un dérangement sonore du voisinage.

M. CHEVALLEY indique que l'étude a confirmé les possibilités d'utilisation de la salle envisagées lors de l'avant-projet : spectacles, buffets, etc. Concernant le rapport à la route de Chancy, un nouvel élément est apparu lors de l'étude : la réfection de la toiture sera l'occasion de surélever un peu plus pour passer un gigantesque caisson de ventilation, ce qui permet de cacher l'installation mais surtout de ventiler facilement l'espace principal.

Les espaces de dégagement s'articulent autour du corps principal de la salle et fonctionnent comme extension de cette dernière. Ces espaces peuvent être utilisés de manière indépendante.

Une cuisine de production et/ou de réchauffage grande capacité est installée au nord-est avec un accès indépendant facilitant les livraisons.

Un accès indépendant est également prévu pour accéder aux loges en sous-sol et aux locaux associatifs. Tous les accès se font sous un couvert.

Sur le plan énergétique, le bâtiment sera mis aux normes de la Loi sur l'énergie. Le standard énergétique sera la Haute Performance Énergétique (HPE) avec une production de chaleur mixte, par gaz et par sondes géothermiques. Le service en charge de l'énergie de la Ville de Lancy étudiera les demandes de subventions possibles.

La salle sera équipée avec une régie, un équipement sonore et une installation d'éclairage et de vidéo permettant l'organisation de différentes manifestations et/ou spectacles.

## Séance ordinaire du 19 juin 2014

Il est prévu de conserver les fermes existantes qui sont les pièces maîtresses de la charpente. Une nouvelle ferme est prévue au droit du mur porteur à démolir à l'étage. (En architecture, une ferme est un élément d'une charpente non déformable supportant le poids de la couverture d'un édifice avec un toit à pentes)

Sur les fermes, un caisson sera construit de façon à pouvoir y intégrer le passage des services, notamment de la ventilation.

Les chevrons seront remplacés sur les deux toitures existantes (salle et scène).

Le corps de la salle émergeant en dessus de la nouvelle toiture plate sera isolé par l'extérieur avec un revêtement crépi.

La façade de l'agrandissement, au rez, sera constituée de panneaux d'aluminium perforés thermo poudrés alignés entre la dalle béton de toiture et le socle béton de façade avec un traitement anti-graffiti. La tôle perforée n'est pas appréciée par les taggueurs car les dessins ne sont pas facilement visibles en raison des perforations. Ces panneaux d'aluminium recouvriront aussi bien les parties pleines que les parties vitrées et permettront un apport de lumière discret. Certains panneaux seront ouvrants (pivotants).

### Couverture des combles

La couverture existante en tuiles sera remplacée par une couverture en plaques de tôle métallique zinc titane. La toiture plate de l'agrandissement sera constituée d'une toiture chaude (étanchéité sur isolation). Un revêtement de protection type gravier est prévu en surface de finition.

Des coupoles translucides à triple paroi en verre acrylique sont prévues en toiture plate, en particulier dans les locaux borgnes. Les locaux en sous-sol seront étanchés au moyen d'une étanchéité sur radier afin d'éviter toute infiltration d'eau sous chape par remontée capillaire.

Le corps de la salle émergeant en dessus de la nouvelle toiture plate sera isolé par l'extérieur avec un revêtement crépi.

Pour la peinture extérieure, un traitement anti graffiti sur éléments béton est prévu et il y aura un marquage au sol. Le corps de la salle émergeant en dessus de la nouvelle toiture plate sera isolé par l'extérieur avec un revêtement crépi.

Pour ce qui est du planning intentionnel, M. CHEVALLEY signale que l'autorisation de construire sera certainement obtenue en septembre 2014, ensuite de quoi le chantier sera ouvert. Les travaux dureront 18 mois. La remise du bâtiment est prévue au printemps 2016. Concernant le comparatif des coûts entre l'avant-projet et le projet, M. CHEVALLEY indique que 80% des soumissions sont rentrées aujourd'hui. L'aménagement extérieur avait été chiffré à Fr. 440'000.- dans l'avant-projet, il est à Fr. 220'000.- dans le projet. Il comprend les deux parvis bétonnés et les lumières, mais la transformation de l'entrée, pour faire une amenée à la salle des fêtes, n'a pas été jugée nécessaire.

L'avant-projet prévoyait en effet un aménagement plus conséquent, mais le Département a préféré celui du concours.

Un commissaire pose le problème de l'accessibilité au parvis pour les personnes à mobilité réduite. M. CHEVALLEY indique qu'une rampe donne accès directement sur le parvis et une rampe relie le préau scolaire. A l'intérieur, le monte-charge permet aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux salles de société.

Un commissaire remarque que le taux d'occupation des salles communales n'est pas nécessairement en hausse et tient à souligner que quand la Commune fait des investissements, il ne faut pas oublier les charges d'exploitation qui devront être assumées par la suite.

**Séance ordinaire du 19 juin 2014**

Pour M. RENEVEY, il y aura bien sûr l'amortissement. La rénovation permettra une forte diminution des flux énergétiques (des sondes géothermiques sont prévues) et également des économies en termes d'éclairages, qui sont aujourd'hui obsolètes. Les salles communales sont actuellement fréquemment louées – tous les week-ends et un ou deux soirs par semaine. Elles correspondent à un besoin. Avec la polyvalence qu'apporte ce projet, la salle communale du Petit-Lancy pourra être encore davantage louée, ce qui augmentera les revenus liés à la location.

Un commissaire souhaitant savoir si la fresque sera reposée, M. RENEVEY souligne que le corps principal du bâtiment est conservé. La fresque est là depuis 1956, les passants la reconnaissent, elle a une certaine légitimité. Il n'est pas prévu de la déposer.

- Dépose de l'autorisation de construire Décembre 2013
- Présentation du crédit de construction à la Commission des travaux et constructions Juin 2014
- Présentation du crédit de construction à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs Juin 2014
- Vote du crédit de construction par le Conseil municipal Juin 2014
- Obtention présumée de l'autorisation de construire Juillet 2014
- Ouverture de chantier Novembre 2014
- Durée des travaux 18 mois
- Remise du bâtiment aux utilisateurs Mai 2016

TOTAL TTC Fr. 8'446'950.--

TOTAL TTC Arrêté à Fr. 8'440'000.—

Le financement de cette opération figure pour un montant de Fr. 3'500'000.— sur le budget des investissements 2015 et de Fr. 3'600'000.— sur le budget des investissements 2016 pour un total de Fr. 7'100'000.--.

Un crédit de Fr. 8'440'000.— est sollicité auprès de la Commission des travaux et constructions.

L'arrêté a été accepté à l'unanimité.

M. PROGIN : merci M. REOLON pour ce rapport plus exhaustif que de synthèse. A votre décharge, je mentionnerai que vous avez dû prendre ce rapport au pied levé, les rapporteurs ne se bousculant pas en l'absence de notre rapporteur usuel.

M. BELLEGO présente le sujet : M. LANCE précise que ce crédit de Fr. 8'440'000 doit passer devant la commission, car rien n'est prévu au budget des investissements 2014. Deux intentions de Fr. 3,5 millions en 2015 et de Fr. 3.6 millions en 2016 sont prévues, équivalant à un total de Fr. 7,1 millions.

Il est rappelé que la Commission des travaux avait préavisé ce projet à l'unanimité.

Le bâtiment date des années 50 et la Commune a grand besoin d'une salle communale plus grande et modulable, pour répondre à diverses demandes.

M. RENEVEY précise à un commissaire que, a priori, il ne faudra pas engager de personnel en plus suite à l'augmentation de taille de la salle.

**Séance ordinaire du 19 juin 2014**

Le Conseiller administratif précise encore qu'il y aura aussi une salle polyvalente au sous-sol, comprenant un monte-charge et des armoires de rangement. Cette salle permettra d'accueillir plusieurs associations et d'éviter d'avoir une salle dédiée à chaque association, étant donné que celles-ci n'utilisent pas leurs locaux de façon continue.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. ANNEN : le groupe PLR tient à souligner et à apprécier la polyvalence de cette salle qui permettra peut-être d'amener enfin à la population ce qu'elle attend, c'est-à-dire une offre culturelle qui soit un peu plus large et un peu plus en adéquation avec les attentes de la population.

Le groupe PLR soutiendra ce projet.

M. PERRENOUD : le groupe UDC soutiendra également ce projet. Toutes les questions qui nous étaient chères ont trouvé réponse et, comme l'a dit mon préopinant, la polyvalence, etc. est bien prévue et le design de cette salle nous plaît.

***L'arrêté 12) est accepté à l'unanimité, soit par 28 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).***

M. RENEVEY : j'aimerais, au nom du Conseil administratif, remercier de ce vote unanime, c'est effectivement un gros montant, mais c'est quand même un projet d'envergure, un projet qui nous permettra d'avoir enfin une véritable salle communale, à destination de tous nos publics, nos sociétés et c'est un plaisir d'avoir vu ce vote unanime.

**13) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –  
Séance du 10 juin 2014 – Rapporteur : M. Michel BELLEGO**

---

**a) Examen et approbation des comptes 2013 de la Fondation communale pour le  
logement de personnes âgées**

=====

M. BELLEGO présente le sujet : les comptes sont présentés par M. BAERTSCHI, Président du Conseil de fondation et de l'Association des EMS de Lancy, et par M. BEAUSOLEIL, directeur de ces EMS.

Ces objets passent devant la Commission des finances et le Conseil municipal conformément aux statuts de la Fondation et de l'Association.

M. BAERTSCHI communique que les comptes ont été approuvés par le Conseil de fondation.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

***L'arrêté 13a) est accepté à l'unanimité, soit par 28 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).***

**Séance ordinaire du 19 juin 2014****b) Examen et approbation des comptes 2013 de l'Association des EMS de Lancy**  
=====

M. BELLEGO présente le sujet : M. BAERTSCHI explique que l'Association gère l'exploitation des EMS au quotidien, ce qui explique la séparation d'avec les comptes de la Fondation.

M. BEAUSOLEIL communique que Fr. 2'382'000 vont être rétrocédés à l'administration publique, étant donné que le plan quadriennal de subventionnement de l'Association s'est terminé en 2013. Ce montant correspond à 75% du résultat excédentaire cumulé sur les trois dernières années. Pour le plan quadriennal de 2014 à 2017, c'est maintenant 25% de restitution du résultat excédentaire qui seront demandés, ce qui correspond au taux de subventionnement de l'Etat pour le fonctionnement d'un EMS.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

***Vote accepté à l'unanimité, soit par 28 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).***

**c) Divers**  
=====

M. BELLEGO présente le sujet : M. LANCE informe de la mise en place d'un nouveau modèle de compte MCH2, qui va engendrer beaucoup de travail au niveau du service financier. Suite à des discussions au sein de l'ACG, il a été décidé de repousser l'échéance, avec une entrée en vigueur pour le budget 2016.

**14) NOMINATION DES CAPORAUX ERIC DECORZANT ET DIDIER FRAUCHIGER AU GRADE DE LIEUTENANT DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS**  
-----

M. LANCE : selon la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers, c'est votre Conseil municipal qui doit nommer les officiers de notre compagnie.

Nous avons là deux candidats au grade de lieutenant. Je vais vous présenter ces deux candidats qui sont présents ce soir. On leur demandera de se lever à l'appel de leur nom. Je vais commencer par le plus jeune, Eric DECORZANT.

Eric DECORZANT a 36 ans, il est Suisse, il habite au Petit-Lancy. Il est arrivé à Lancy en 2006. Il a suivi un apprentissage de laborantin en chimie à Firmenich SA et a obtenu un CFC en 1997.

Au service militaire, il a été incorporé comme Soldat Hôpital. De 1997 à 2008, il a été laborantin en chimie dans le département d'analyse de Firmenich SA et de 2008 à ce jour, assistant scientifique au département d'analyse de Firmenich SA.

Autres activités : de 1996 à 2014, il a été trésorier et joueur de basket de l'équipe de Firmenich, de 1998 à 2014, porteur APR dans les pompiers d'entreprise de Firmenich SA, 2013-2014 chef de groupe dans les pompiers d'entreprise de Firmenich et 2005 à 2014 secrétaire et membre du comité d'investissement de la caisse de pension de Firmenich.

**Séance ordinaire du 19 juin 2014**

En tant que sapeur-pompier volontaire, il intègre la compagnie en 2008, il a suivi l'école de formation de base la même année. En 2011, il a suivi l'école d'aspirant de sous-officier, 2011 également, responsable du groupe antichute. En 2014, il a suivi l'école d'aspirant officier qu'il a réussie. Il a suivi diverses formations durant ces six années au sein de la Compagnie de Lancy, comme mécano APR, cours feu bleu, chauffeur C1, cours tronçonnage, cours récupération d'insectes, cours antichute, cours BLS, cours Polycom, cours chef d'intervention.

Comme centre d'intérêt, il est membre de la commission de la colonie de la Fouly depuis 1994 et membre du « team Lancy » au Bol d'or qui est barré par notre Maire, Frédéric RENEVEY, qui a malheureusement dû abandonner ce week-end.

Didier FRAUCHIGER a 43 ans, il est Suisse, il habite non pas à Lancy mais à l'avenue du Bois-de-la-Chapelle 77 à Onex. Célibataire avec un fils de 7 ans, il est arrivé à Lancy en 1996 et domicilié à Onex depuis 2013.

Il a suivi un apprentissage de laborant en physique au CERN et a obtenu un CFC en 1991. A l'armée, il était incorporé dans la DCA.

Comme expériences professionnelles, de 1992 à 2007, il était laborant en physique 1 dans le département de chimie physique de l'Université de Genève, de 2007 à ce jour, assistant technique 2 dans le département de chimie physique de l'Université de Genève.

Comme formation continue, il était équipier de sécurité pour les bâtiments du site des Sciences de l'Université de Genève.

Comme sapeur-pompier volontaire, il a intégré la compagnie et suivi l'école de formation de base en 2004. En 2009, il a suivi l'école d'aspirant sous-officier et en 2014, l'école d'aspirant officier qu'il a réussi.

Il a suivi diverses formations durant ces dix années au sein de la Compagnie de Lancy, porteur APR, mécano APR, cours feu bleu, chauffeur C1, cours tronçonnage, séminaire Vogt sur la ventilation, cours BLS, cours Polycom, cours chef d'intervention.

Comme centre d'intérêt, il aime bien entendu être pompier, le ski, le jardinage et l'informatique.

Je vous propose de nommer ces deux caporaux au grade de lieutenant.

***Vote accepté à l'unanimité.***

**15) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 28 avril 2014 –  
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**

---

**a) Présentation du contrat local de sécurité**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Président a souhaité que des représentants de la gendarmerie genevoise viennent présenter le contrat local de sécurité. Plusieurs grandes communes genevoises ont déjà adhéré à ce contrat – Carouge, Genève, Meyrin et Vernier.

## Séance ordinaire du 19 juin 2014

M. EBERLIN indique que le contrat local de sécurité est conclu entre l'Etat de Genève et les autorités d'une commune. Il détaille ensuite le contenu d'un contrat local de sécurité, où l'on retrouve des clauses notamment sur :

- le concept
- le pilotage et la mise en œuvre locale
- les axes de collaboration : au nombre de trois, ces axes sont définis par les autorités communales, en fonction de leurs besoins ; à noter qu'ils doivent entrer dans les prérogatives des APM
- les actions sécuritaires locales – prévention, échange de renseignements, couverture horaire, mixité des missions
- la durée du contrat, conclu pour une année, est reconductible tacitement pour une durée de deux ans.

Les trois axes définis ne sont pas figés. Au cours d'un rapport semestriel, parce qu'elle est satisfaite des résultats obtenus dans un des axes, la commune peut redéfinir la politique d'action sur un autre axe.

Concernant les contraintes, elles existent des deux côtés.

- La gendarmerie s'engage à mettre à disposition du personnel et du matériel pour certaines actions planifiées (par exemple pour un contrôle de vitesse en commun avec les APM, dans le cadre d'un axe lié à la circulation routière).
- Une patrouille de la police municipale doit être en mesure de répondre aux appels de la centrale police qui entreraient dans ses prérogatives.

Une discussion suit entre les commissaires, ceux-ci ne sont pas vraiment enthousiastes à ce projet

### **b) Point de situation sur l'action « GE veille » après plus d'un an d'activité**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif rappelle que le concept « GE veille » a été mis en place début 2013 dans le but de diminuer le nombre de cambriolages et de vols dans le canton de Genève. Il s'agit d'une campagne de sensibilisation de la population à toutes les formes de cambriolages ou de vols et aux mesures à prendre pour s'en prémunir.

M. EBERLIN explique que les statistiques montrent une baisse. Dans le canton de Genève, on comptait 160 infractions pour 1'000 habitants en 2011 mais 128 en 2013 (pour la ville de Genève, 217 infractions en 2011 mais 160 en 2013). Les actions entreprises commencent à porter leurs fruits. La population commence à prendre conscience des mesures à prendre pour se prémunir contre les vols et cambriolages. En 2014, les séances commenceront par un bref retour sur la campagne 2013 pour montrer la tendance à la baisse. Une information sera ensuite donnée sur les faux policiers et les faux neveux, phénomène en recrudescence. Il sera notamment expliqué qu'il faut être attentif à ce qu'il se passe autour de soi. M. EBERLIN signale que les auteurs de ce genre de délits sont parfois interpellés, grâce au travail important fourni par la brigade des vols, par les inspecteurs en civil, mais aussi grâce à la collaboration avec les APM et les ilotiers dans les secteurs. La présentation insiste en outre sur la problématique du *skimming* au distributeur automatique.

M. GAY rappelle que la police municipale a affiché dans les commerces une alerte contre la fausse qualité. Les APM se sont aussi rendus dans les EMS. Le travail continuera dans le cadre de « GE veille ».

## Séance ordinaire du 19 juin 2014

Le Président adresse ses remerciements à la police cantonale pour le travail quotidien qu'elle abat avec acharnement, même si malheureusement elle n'est pas toujours suivie par la justice.

Concernant « GE veille », M. SCAGLIONI rappelle qu'en cas de tentative de cambriolage, l'îlotier ou les APM peuvent se rendre sur place pour conseiller la victime sur les moyens d'améliorer la sécurité de son logement.

### **c) Point de situation sur la pose de défibrillateurs dans les lieux publics**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseil administratif avait décidé d'installer des défibrillateurs dans des lieux publics de la commune de Lancy, d'abord dans les salles communales, puis différents lieux de l'administration communale.

M. ROSE signale en préambule que les arrêts cardio-respiratoires sont la première cause de mortalité en Suisse. C'est dire qu'il faut réagir rapidement. Il mentionne également les facteurs de risque : le tabagisme, l'hypertension, l'excès de cholestérol, la sédentarité, l'obésité, le diabète et le stress.

En 2013, 12 défibrillateurs ont été installés. Chaque véhicule de la police municipale est désormais équipé d'un défibrillateur. Cette année, la police municipale a utilisé un défibrillateur lors d'un accident de la route, à l'avenue des Communes-Réunies. La victime est repartie consciente en ambulance.

En 2014, 20 défibrillateurs ont été posés. Les véhicules de protection civile, les postes de police municipale et divers lieux publics ont été équipés. Les piscines étaient déjà équipées, puisqu'elles ont l'obligation de l'être. La pose d'un certain nombre de défibrillateurs est prévue en 2015.

À ce jour, 84 collaborateurs ont suivi la formation. L'appareil peut faire peur. Or, les participants qui avaient des craintes ont été satisfaits de la formation. La formation de base dure six heures ; ensuite, il faut suivre une formation de trois heures tous les deux ans.

### **d) Amélioration de la sécurité des piétons sur la place des Ormeaux – point de situation**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : la zone 20 a été officiellement mise en service le 9 avril 2014. Une information a été faite auprès des automobilistes et des passants sur les règles à respecter.

La Commune a mandaté la société Citec pour étudier comment réduire la vitesse et éviter le trafic de transit au chemin des Pâquerettes. Les résultats de l'étude sont attendus dans les prochaines semaines.

Enfin, la zone macaron du Petit-Lancy sera mise en service le 1<sup>er</sup> mai 2014 ; un contrôle accru du stationnement aura donc lieu sur tout le périmètre du Petit-Lancy.

M. GAY indique que de grandes affiches « zone 20 » ont été installées aux entrées de la place des Ormeaux. Un visispeed a été posé à chaque entrée de la place, pour indiquer leur vitesse aux automobilistes. Des flyers ont été distribués au conducteur de chaque véhicule empruntant la place des Ormeaux. Ils seront également à disposition dans une caissette à journaux. Un autre flyer a été distribué aux habitants pour leur expliquer pourquoi la zone 20

**Séance ordinaire du 19 juin 2014**

a été mise en place. Le service des travaux et de l'urbanisme a procédé à des marquages au sol. Et la police municipale a effectué des contrôles intensifs depuis le 9 avril 2014.

Toutes ces mesures commencent à porter leurs fruits.

**e) Divers**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif distribue aux participants les statistiques issues de la comptabilité générale de la Commune concernant les sinistres et dégâts qui ont eu lieu en 2013.

Les actes de malveillance et vandalisme (non couverts par l'assurance) ont diminué. Il faut cependant être conscient que la Commune n'est pas à l'abri d'une recrudescence des actes de vandalisme.

La dernière statistique concerne le visionnement des images. Dix-sept plaintes ont été enregistrées, dont 15 dans le délai légal : 9 plaintes pour dommage à la propriété, 1 plainte pour agression, 1 plainte pour tentative d'agression et 4 plaintes pour vol. Il y a eu 4 identifications par l'image, ce qui peut sembler relativement modeste.

Cependant, la présence des caméras de surveillance, qui est signalée, doit dissuader certaines personnes de commettre des méfaits. Le temps passé à visionner les images est important car l'heure de l'acte n'est pas connue et il n'est pas certain que le champ de vision de la caméra ait couvert cet acte.

Un commissaire signale premièrement que des courses-poursuites ont lieu en particulier le weekend, dans la nuit, entre 1h00 et 3h00 sur l'avenue du Curé-Baud. Il souhaite une intensification des contrôles, en tout cas le week-end. Deuxièmement, il fait part de réclamations concernant le parking en zone blanche au chemin des Fraisiers. La Fondation des parkings vient apposer des amendes à 08h05 le samedi matin, alors que les riverains ne pensent pas toujours à mettre le disque bleu quand ils arrivent le vendredi soir. Cela ressemble davantage à de la répression qu'à de la dissuasion. Le Conseil administratif pourrait-il demander aux agents de ne pas passer avant 10h00, voire 11h00 puisque que le stationnement est limité à trois heures ?

**16) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 14 mai 2014 –  
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN****a) Visite et présentation de la ludothèque de Lancy**

=====

M. PROGIN : Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN est en charge du rapport et elle se qualifiera comme elle le souhaite, pour ménager les susceptibilités.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : merci M. le Président. En tant que rapporteuse de cette commission, j'ai le plaisir de vous présenter la bibliothèque de Lancy.

## Séance ordinaire du 19 juin 2014

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : pour un bref rappel, la ludothèque se situe depuis un peu plus d'un an au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de la bibliothèque municipale, au 70, Pont-Butin et a été créée voici 24 ans par une association d'habitants. On peut y emprunter de nombreux jeux et y jouer sur place (maisonnette, jeux d'imitation, jeux électroniques, un babyfoot, pour les frustrés du petit écran 1 à 0 sur but de Suarez pour l'Uruguay à la 39<sup>e</sup> minute). Elle connaît une forte fréquentation, tant de familles qui viennent emprunter les jeux que d'enfants qui viennent jouer sur place, notamment après l'école. Pour indication, depuis le déménagement de la ludothèque en février 2013, 80 nouvelles familles se sont inscrites.

La ludothèque participe en outre à diverses activités communales, notamment les promotions, elle collabore avec des associations pour des projets intergénérationnels, accueille des anniversaires les samedis après-midi et organise régulièrement des soirées de jeux thématiques qui connaissent un grand succès et réunissent jeunes et moins jeunes, c'est mieux que Tintin, c'est plutôt de 4 à 86 ans que de 7 à 77 ans.

Jusqu'à il y a quatre ans, la ludothèque fonctionnait uniquement grâce à des bénévoles, mais son succès a justifié le renforcement de l'équipe par une personne rémunérée à temps partiel pour le moment, ce qui a été fait dans le cadre des emplois de solidarité – ces emplois ont comme objectif de réinsérer des personnes au chômage de longue durée et de permettre à terme, si possible, qu'elles reprennent un travail dans l'économie « normale ». Pour les associations à but non lucratif, le salaire des emplois de solidarité est versé à 80% par le Canton et 20% par le bénéficiaire.

La présence constante d'une ludothécaire a permis de développer de nouvelles activités, notamment l'accueil de plusieurs parascolaires et des crèches communales – il y a ainsi eu une cinquantaine de visites hors des horaires d'ouverture au public l'an dernier.

Or, on arrive actuellement au terme de la période durant laquelle la mesure des emplois de solidarité est appliquée et il se pose la question de pouvoir engager désormais de manière pérenne la personne en charge de la ludothèque, qui donne entière satisfaction et s'est fortement impliquée dans des formations payées par l'association faitière des ludothèques suisses, lui permettant d'assumer de mieux en mieux ses fonctions. Il faut souligner que l'équipe de bénévoles – super vaillante, très engagée, mais comme nous tous, soumise au processus naturel du vieillissement, la plus âgée des bénévoles ayant 86 ans – peine à trouver de nouvelles forces vives.

La question se pose donc d'une augmentation de la subvention de l'association et ce afin de permettre l'engagement définitif de cette employée qui joue désormais un rôle clé dans le fonctionnement de la ludothèque. Il apparaît en outre, au vu d'un relatif épuisement des bénévoles actuels, que, sans ce soutien, la ludothèque ne pourra pas assurer la pérennité de ses prestations.

Au cours de la discussion, les commissaires ont salué le travail des bénévoles qui jouent une fois de plus un rôle essentiel dans des projets contribuant fortement à la création et au maintien de liens sociaux ; les commissaires apparaissent par ailleurs tout à fait acquis à cet engagement, et le rôle du jeu dans la socialisation et l'acquisition des règles est souligné à plusieurs reprises.

Il apparaît également important que la Commune contribue à valoriser les mesures mises en place par le Canton en finançant des postes d'emplois de solidarité, mais aussi qu'elle reconnaisse ce qu'a fait la personne, en montrant que les emplois de solidarité ne sont pas des culs-de-sac au terme de la période « probatoire ».

**Séance ordinaire du 19 juin 2014**

Au final, la commission salue la pertinence et la légitimité de la démarche de la ludothèque et est unanimement favorable à ce que la Commune accède à la demande de la ludothèque.

**b) Divers**

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : pas de divers.

**17) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 19 mai 2014 –  
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET CREFFIELD****a) Présentation de l'exposition d'œuvres de photographes à travers la commune, en  
partenariat avec Plan-les-Ouates, du 3 juillet au 17 août**

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : du 3 au 17 août 2014, un parcours photographique à travers Lancy et Plan-les-Ouates va être créé. Cette exposition - issue d'une collaboration avec le service culturel de Plan-les-Ouates - aura pour thème "Raconte-moi".

13 photographes vont présenter sur des panneaux d'affichage réservés à l'affichage culturel ou sur des panneaux de votations une de leurs œuvres. Devant chaque affichage, un texte fournira des explications aux badauds.

Les photographies seront également exposées à la Ferme de la Chapelle qui sera ouverte le week-end.

Afin de vous donner l'envie de découvrir cette exposition "hors murs", je souhaite vous projeter en avant-première quelques images que vous retrouvez dans le flyer.

La première photo est proposée par Matthieu Bernard-Reymond et sera installée devant la Mairie. Cet artiste a placé des morceaux de phrases de livres célèbres sur les lignes d'horizon.

La deuxième photo est proposée par David Favrod, artiste suisse et japonais, qui a imaginé des histoires autour de la tradition japonaise qui consiste dans une soirée, à se raconter mille histoires.

Quant au dernier artiste, la ville de Sion mettra à notre disposition d'énormes bâches sur lesquelles sont imprimées des œuvres de Nicolas Dhervillers. Il s'agit de photos de no-man's lands autour de Sion où des personnes reprises de photo anciennes ont été introduites.

En date de la commission, les lieux d'exposition n'avaient pas encore été définitivement arrêtés. Mais voici ici trois exemples de ce que nous pourrions découvrir.

Le vernissage aura lieu le 3 juillet à Plan-les-Ouates et le 6 juillet, un brunch sera organisé à la Ferme de la Chapelle, suivi d'un parcours en vélo électrique (mis à disposition du public) sur les deux sites.

**Séance ordinaire du 19 juin 2014****b) Présentation de l'exposition des photographies sur le chantier de la Chapelle, prévue dans le cadre de l'accueil aux nouveaux habitants, du 11 au 19 octobre**  
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : cette exposition a pour objectif d'accueillir les nouveaux habitants de la Chapelle en leur retraçant, par le biais de photographies, l'histoire du chantier. Deux photographes, Marie-Anne et Thierry Camail, ont été mandatés durant une année pour régulièrement prendre des photos sur le chantier. La Ville de Lancy va acheter 100 de ces photos. Certaines seront imprimées sur de grandes surfaces et placées autour de la Ferme de la Chapelle et à l'intérieur. Les nouveaux habitants seront invités personnellement à découvrir cette exposition qui aura lieu du 11 au 19 octobre 2014.

Je ne résiste pas non plus à vous montrer en avant-première des projections de quelques montages qui pourraient être exposés en octobre.

**c) Divers**  
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : le Conseil administratif a décidé d'organiser une séance conjointe des Commissions des travaux et de la culture sur le crédit de construction pour la villa Roederer. Cette séance aura lieu à la rentrée.

La fête de la musique se déroulera comme d'habitude au Grand-Lancy mais également le samedi 21 juin au Petit-Lancy avec un concert de la musique de Lancy.

Dans le cadre de « Jouez, je suis à vous » deux pianos ont été installés jusqu'au 22 juin 2014.

La 3<sup>ème</sup> édition du festival OpenAire se déroulera du 4 au 6 juillet 2014 à Marignac.

L'événement « Genève, Villes et Champs » débutera au mois de juin 2014.

**18) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 5 juin 2014 –  
Rapporteur : M. Bruno REOLON**  
=====**a) Le Mégaron – Construction d'un centre associatif et d'un parking souterrain,  
déplacement des voies de tramway sur l'esplanade des Palettes – Crédit de  
construction – 1<sup>ère</sup> étape**  
=====

M. REOLON présente le sujet : en introduction, M. RENEVEY signale que le projet, qui n'a presque pas varié depuis la dernière présentation, est pratiquement abouti. Avec les rentrées des soumissions, les chiffres sont quasiment définitifs. Cependant, certains postes ont augmenté de façon relativement importante notamment ceux du parking. De plus, le Conseil administratif est aujourd'hui encore en tractation avec le Canton pour que ce dernier, qui s'était engagé dans des courriers à prendre en charge les frais liés au redressement des voies de tram, tienne ses engagements. Le projet est d'envergure, il est porté depuis un certain temps et il est d'importance pour l'avenir du quartier.

## Séance ordinaire du 19 juin 2014

Après avoir brièvement évoqué le contexte général, M. ROULET rappelle que la route en elle-même n'est pas touchée, hormis les îlots de traversée et le bord de la chaussée. En revanche, l'ensemble du marquage est repris pour qu'il s'agisse vraiment d'une rue de quartier, avec un gabarit de circulation plus petit. Le parking comprend deux niveaux : au 2<sup>ème</sup> sous-sol, un parking de 112 places pour les habitants, ainsi qu'un abri PC de 500 places (tous les locaux techniques et de dépôt ont pu être localisés à l'intérieur) et, au 1<sup>er</sup> sous-sol, un parking public de 110 places).

M. ROULET signale qu'en raison de ses tunnels de liaison construits à proximité, l'OFROU impose des conditions particulières d'étaiyage. En effet, puisque le terrain appuie contre les parois moulées de ces tunnels, il ne faut pas déstabiliser cet endroit. Par ailleurs, il faut une infrastructure importante de support pour le tram. À noter enfin la grande profondeur des parois moulées, qui est due aux conditions géotechniques mises à jour au moment de l'étude. Il aborde les difficultés de mise en œuvre du parking souterrain rencontrées durant l'étude.

Il est prévu :

- Rez-de-chaussée : boulo-drome ; le café citoyen de 127 m<sup>2</sup> (44 places), ainsi qu'une terrasse ; maison CIViQ : 360 m<sup>2</sup> ; maison de quartier : 430 m<sup>3</sup> et 102 m<sup>2</sup> pour les travailleurs sociaux hors murs (bureaux, cuisinette et WC).
- Rez supérieur : maison de quartier : 360 m<sup>2</sup> ; villa YoYo : 274 m<sup>2</sup> ; ludothèque : 258 m<sup>2</sup>. L'inversion entre les deux éléments a été acceptée par les utilisateurs de la maison de quartier, qui demandaient moins de surfaces à l'étage. Elle permet également à la ludothèque d'être en rapport avec la bibliothèque qui sera construite lors de l'étape ultérieure.

La proposition de crédit de construction est basée sur 90% de soumissions rentrées, dont 75% ont été analysées. M. ROULET mentionne notamment les éléments suivants :

- Pour le parking souterrain sur deux niveaux, les travaux préparatoires passent à Fr. 5'175'076.-. Le coût du bâtiment baisse de plus de Fr. 1'000'000.- car les parois moulées remplaceront en partie les murs périphériques. Les frais secondaires avaient été quelque peu surestimés puisque, pour chaque lot, ils étaient à 2%. Le total se monte donc à Fr. 14'000'100.-, contre Fr. 10'520'000.- précédemment.
- Pour l'abri PC de 500 places, le total se monte à Fr. 1'200'000.-, au lieu des Fr. 740'000.- annoncés par la protection civile cantonale.
- Pour le centre associatif, le dépassement est d'environ Fr. 1'000'000.- essentiellement parce que la toiture initialement prévue en béton allégé doit être une structure métallique, pour répondre aux normes antisismiques. Le total se monte donc à Fr. 12'350'000.-, contre Fr. 11'360'000.- précédemment.
- Les aménagements extérieurs sont passés de Fr. 3'060'800.- à Fr. 2'800'000.- parce que le petit triangle au milieu, qui nécessite des négociations avec les propriétaires, pourra se faire dans un deuxième temps.
- Le redressement des voies de tram n'avait pas du tout été budgétisé puisque les travaux devaient être payés par l'Etat. Les négociations étant toujours en cours, un montant de Fr. 2'770'000.- a été prévu.
- Soit un total de Fr. 30'400'000.- (Fr. 33'170'000.- avec le redressement des voies du tram), contre Fr. 25'600'000.- précédemment, soit une augmentation de 18%.

M. ROULET présente ensuite la variante, soit la construction d'un parking souterrain d'un seul niveau comprenant 127 places et un abri PC de 500 places. Le montant de Fr. 8'000'000.- pour le parking est une estimation. Avec cette variante, le coût total du projet serait de Fr. 24'500'000.- (hors redressement des voies du tram).

## Séance ordinaire du 19 juin 2014

M. RENEVEY souligne encore une fois qu'il s'agit ce soir d'une information générale. Il sera répondu en détail aux questions techniques au mois de septembre, lors du crédit de construction.

J'en prends quelques-unes comme celui de prolonger le toit pour que le boulodrome soit à l'abri afin que l'on puisse jouer aux boules, au lieu de les avoir, toute l'année. Savoir si on pourra construire des locaux sur le café citoyen, ou un jeu de boules, (tiens ! elles reviennent) laisser les places de parc devant la poste, qui sont assez pratiques, envisager un plus grand gabarit pour les voies de circulation pour fluidifier le trafic au lieu d'attendre derrière le bus, économiser sur la toiture végétalisée, sur la réduction des places de parc, sur la suppression de l'abri PC et j'en passe.

Des propositions aussi dans l'autre sens, que je résume en quelques mots, avoir un parking de 300 places pour compenser les places perdues. Reprendre contact avec la Fondation des parkings pour financer le parking, étant donné que cette dernière encaisse l'argent des macarons de Lancy et que la présidence a changé, que pour des projets de cette envergure, les charges d'exploitations soient systématiquement communiquées. Et une dernière proposition pour finir demande que l'on aille de l'avant sans rien changer au projet

Pour terminer, M. RENEVEY souligne que cela fait vingt-cinq ans que tous les partis politiques disent qu'il y a des besoins dans ce quartier et qu'il faut entreprendre quelque chose. Les besoins socioculturels du quartier sont avérés et il faut faire en sorte d'y répondre.

M. PERRENOUD : je demande l'ouverture des débats.

M. PROGIN : êtes-vous suivi par trois personnes ? C'est le cas.

M. PERRENOUD : j'ai émis une idée lors de la Commission qui a déplu à plusieurs personnes. C'est vrai que tous les groupes se sont mis d'accord, on ne revient pas sur la discussion sur le besoin en centres socio-culturels, associatifs.

Par contre, nous avons eu la mauvaise surprise de voir, lors des dernières commissions, une image du Canton montrant que les TPG vont nous faire une place de rebroussement pour les trams et supprimer un immeuble que nous avons prévu de construire dans le PDQ.

La proposition que je fais et que j'aimerais que les groupes puissent discuter, c'est que comme les TPG ont des soucis pour remettre leurs voies comme il faut sur ce projet-là, laissons-les faire sur cette place leur boucle de rebroussement, une fois que cette boucle est faite financée par les TPG puisque c'est eux qui veulent la faire, nous construisons dessus nos centres socio-culturels dont nous avons besoin ; et en lieu et place de la fameuse gare qu'ils voulaient faire, construisons un immeuble et sous cet immeuble, construisons les abris PC.

On retrouve là-dedans un immeuble que l'on perdrait autrement, la place serait financée par les TPG et au-dessus on aurait nos locaux associatifs.

Voilà la proposition que j'ai essayé de faire en commission, mais apparemment en commission il est très dur de discuter parce que pas mal de gens sont montés sur leurs grands chevaux.

Il faut que l'on repense cette place, nous perdons un immeuble, nous perdons plusieurs choses, on ne revient pas sur les décisions, mais je pense qu'il serait bien de repenser à cette fameuse perte d'immeuble et au financement par les TPG de leur boucle de rebroussement.

C'est l'idée que j'avais présentée en commission et j'aimerais qu'elle soit suivie, voire adoptée.

**Séance ordinaire du 19 juin 2014**

M. BONFANTI : je propose que nous enterrions cette idée, merci.

M. MARTIGNANO : au contraire, je pense qu'il faut aller jusqu'au bout de la démarche, parce que je n'ai pas tout compris. D'après M. PERRENOUD, on parle d'un bâtiment qui se trouve sur le haut et il nous parle de la boucle de rebroussement des TPG qui est 500 ou 700 m plus bas.

Je n'ai pas bien compris ce que M. PERRENOUD veut faire, dites-moi si je n'ai pas compris, cette boucle que les TPG veulent faire 700 m plus bas, il veut la remonter au niveau du bâtiment et ce bâtiment, il veut le mettre à la place de la boucle.

Si l'on pouvait avoir une explication un peu plus pragmatique, peut-être, pourquoi pas, mais il serait intéressant d'avoir une explication plus claire.

M. PERRENOUD : où se trouve le Mégaron, les TPG doivent faire une boucle de rebroussement dans le quartier. Laissons-les faire cette boucle à cet endroit, une fois qu'ils ont fini de financer leur histoire, nous, dessus, nous construisons nos locaux associatifs. Et où ils voulaient faire leur boucle, nous, nous pourrions construire nos immeubles, pour le bien de la population. Et sous ces immeubles, faisons nos abris PC et le parking. Comme cela, on ne perd rien par rapport au projet initial et l'on trouve un financement pour avoir cette fameuse boucle et en plus on revient avec un immeuble qui avait été perdu.

Voilà ma proposition.

M. HAAS : l'enthousiasme de M. PERRENOUD n'est, j'espère, pas trop contagieux parce que soyons clairs, on a déjà dû se battre et on est à bout touchant pour obtenir le traitement du secteur de la boucle de rebroussement des Palettes. On a quand même ce soir quelques quittances que les démarches que l'on a demandées par rapport à cette résolution, en tout cas en termes d'auditions, ont abouti, c'est que l'on puisse clarifier ce point-là. Tout à l'heure, on va parler de la résolution qui traite du redressement des voies lié directement au Mégaron.

Je crois que si l'on fait une espèce de doux mélange – je ne sais pas de quoi M. PERRENOUD a abusé avant de venir ce soir, mais là clairement au niveau des idées, c'était un peu compliqué. Je lui propose de revenir à un peu plus de pragmatisme, que l'on traite d'une ou deux choses de manière cohérente et on parlera de cette idée, mais au carnotzet !

M. PROGIN : merci M. HAAS. Je vous saurais gré de ne pas lancer trop d'attaques personnelles.

Je fais mon mea culpa, pour ouvrir le débat c'est la majorité qu'il aurait fallu et non pas trois personnes qui soutiennent, donc nul doute que vu que les mains commençaient à se lever pour soutenir M. PERRENOUD, on peut continuer ainsi.

M. ANNEN : je ne reviens pas sur la validité ou non de l'idée de M. PERRENOUD.

La chose que je trouvais intéressante là-dedans, c'est de mettre en balance la boucle de rebroussement actuelle comme elle est prévue, qui est un besoin des TPG, qui nous fait perdre, comme l'a dit M. PERRENOUD, un immeuble au niveau de nos PLQ et de mettre dans les négociations – parce que je pense qu'à un moment il faudra quand même qu'on en parle, c'est vrai, M. HAAS l'a dit, on en parlera lors de la résolution tout à l'heure – mais je pense qu'il faut aussi mettre dans la balance le fait que de l'autre côté le Canton et les TPG, parce que pour moi, même si c'est le Canton qui décide, je ne peux pas dissocier les deux, refusent tout à coup de payer ce qui était prévu, c'est-à-dire le redressement des voies de tram. A ce niveau, on ne peut pas, de mon point de vue, la Commune de Lancy, dire oui à ce qui nous embête et accepter encore ce qui surchargerait le financement des TPG avec cette non-prise en charge qui pour l'instant est un double pas en arrière du Canton et du Conseil d'Etat.

**Séance ordinaire du 19 juin 2014**

Je demanderai juste que dans les négociations, soient pris en compte ces deux objets qui, je pense, n'ont rien à voir l'un avec l'autre, mais par contre qui sont en relation directe avec d'un côté un besoin des TPG et de l'autre côté un refus de financement des TPG pour quelque chose dont ils se sont engagés à l'époque au niveau de l'ancien Conseil d'Etat.

M. MATHIEU : vous avez loué les mérites et la sagesse d'un ancien président d'ici, moi je vais revenir sur des fois les meilleures idées, le mieux étant l'ennemi du bien, cela fait 40 ans que cela existe sur cette esplanade des Palettes, où on a chaque fois une meilleure idée quand un projet arrive au bout. Non, on a un bon projet ici, on tient à celui-ci, on s'arrête et on ne remet pas tout à zéro parce qu'on aurait, éventuellement, une meilleure idée. M. PERRENOUD a un tram de retard, on continue avec le bâtiment qui nous a été présenté.

M. MIZRAHI : je voulais dire que je partage un peu l'incompréhension de mon collègue MARTIGNANO. Je pense que l'affichage du visuel ne devrait pas être réservé aux rapports. La prochaine fois, M. PERRENOUD pourrait peut-être venir avec un petit schéma et on y verrait plus clair.

M. MARTIGNANO : on ne va pas faire l'éloge de M. PERRENOUD, son idée est louable, de se voir supprimer un bâtiment de logement par l'histoire des voies de rebroussement, c'est inacceptable, voire inadmissible.

D'un autre côté, je vous rappelle qu'il n'y a rien dans tout ce quartier et que de l'autre côté de la route, la Commune vient de construire un certain nombre de bâtiments, qui s'appelle la Chapelle-Les Sciers, donc il y a quand même un certain besoin. Comme le disait M. MATHIEU, cela fait 40 ans qu'on vient, qu'on repart, je pense qu'il ne faut pas mélanger les deux choses. On a un projet qui est à bout touchant avec une maison des associations, et un autre bâtiment qui devrait venir par la suite, restons sur ce que ce Conseil municipal essaie de mettre en place depuis longtemps, rien n'empêche de continuer à se battre avec les TPG et faire une boucle de rebroussement qui pour moi est autre chose.

M. RENEVEY : avec des « si », on mettrait Lancy en bouteille. Ce qu'il faut dire une nouvelle fois, c'est ce que j'ai dit en commission : les besoins sont plus qu'avérés dans ce quartier, cela fait des années – on a cité un certain nombre d'années, on parle de 25 à 30 ans – que l'on cherche à tout prix à trouver des solutions pour construire quelque chose destiné à cette population. On l'a dit ici, tous les partis étaient d'accord pour dire que ces besoins sont véritablement avérés et qu'il faut qu'on puisse aller de l'avant avec ce projet. Nous avons avancé sur le concours, sur le crédit d'étude, nous sommes à deux mois du crédit de construction, vous connaissez tout aussi bien que moi les délais de réalisation de ce type de projet. Il est évident qu'il est impossible aujourd'hui d'arriver avec un tout nouveau projet, si ce n'est de reporter à 10 ou 15 ans ce genre de projets. Encore une fois, les besoins, et cela a été reconnu par tous les partis ici, sont absolument avérés dans ce quartier qui est un quartier – j'ose le dire – défavorisé. Il faut trouver des solutions pour pouvoir améliorer la qualité de vie dans ce quartier. Je vous enjoins à ne pas trop aller dans ce genre de considérations, si ce n'est à ralentir un projet de ce genre.

M. PERRENOUD : la remarque de M. MATHIEU me glisse sur les plumes, parce que la surprise que l'on a eue lors des séances concernant cette fameuse boucle de rebroussement du tram, ce sont quand même bien les Verts qui nous l'ont apportée au niveau du Conseil d'Etat, c'est donc normal qu'ils défendent leurs copains de parti.

Par contre, ce que l'on n'a pas encore évoqué, c'est le prix de ce projet. Si c'était une information, c'est bien parce que le prix était exorbitant.

## Séance ordinaire du 19 juin 2014

Ce que je voulais par-là expliquer, c'est qu'avec un prix pareil, les partis sont tous d'accord de cautionner ce genre de choses, mais attention, parce que quand on dépasse un budget de cette grandeur-là, on n'est pas à l'abri d'un certain référendum qui pourrait venir par la suite.

Je faisais cette proposition pour le bien de la population et mon idée était par rapport à cet immeuble que l'on voulait construire. Maintenant je suivrai la résolution qui viendra au point suivant et je pensais simplement qu'il serait bien de revoir certaines choses et pas seulement se figer sur une idée désuète.

M. FLURY : de notre point de vue, le Mégaron est un excellent projet qui répond à un besoin de la population dans le quartier des Palettes. Nous vous encourageons à poursuivre ce projet et à forcer l'Etat à prendre en charge le redressement des voies de tram comme il l'a promis.

J'aimerais apporter un petit complément sur la nécessité de la présence de la boucle de rebroussement un peu plus loin. Cette boucle de rebroussement est causée par la possession actuelle des TPG de trams unidirectionnels. Ce sont uniquement ces vieux trams qui arrivent en bout de vie qui vont nécessiter de créer cette boucle de rebroussement aux Palettes. Avec l'arrivée des nouveaux trams – les trams Stadler – bidirectionnels, cette boucle n'aura plus lieu d'être.

Ce dont il faut aussi tenir compte actuellement, c'est que les futurs trams de la ligne de St-Julien sont les trams qui étaient prévus pour la ligne de Bernex, qui est stoppée parce qu'il faut faire le tram pour St-Julien. Et pour le retard de commande passée par l'Etat chez Stadler, l'Etat paie Fr. 1.5 million de pénalité de retard de livraison par année. Une chose qui pourra peut-être faire avancer ces nouveaux trams, si on ne met pas un bus électrique. Et faisons des logements à la place de cette boucle de rebroussement puisque dans 5 ans de toute façon elle ne servira plus à rien.

M. MARTIGNANO : je suis navré mais je suis obligé de réagir aux propos de M. PERRENOUD. Bien sûr, je sais ce que certains vont dire, que la gauche, les Socialistes en tête, à part dépenser les deniers publics à tire larigot, c'est vrai c'est une réalité. D'un autre côté, à un moment donné la commune a certains besoins, je vous rappelle que l'on va bientôt dépasser les 30000 habitants, donc soit on essaie de faire une ville avec des moyens qui sont adéquats pour les habitants, soit on arrête tout, on s'ouvre un compte en banque, on met tout dessus et on ne fait plus rien.

M. MIZRAHI : une précision par rapport à ce que vient de dire M. FLURY au sujet des trams. Les trams peuvent, effectivement paraître comme vieux, mais il ne faut pas oublier qu'ils viennent d'être rénovés ; il y a notamment un certain nombre de trams, ce que je trouve plutôt positif, qui ont été équipés pour les personnes à mobilité réduite, comme vous avez pu le constater. Pourquoi les TPG ont-ils fait cela ? Ce n'est pas uniquement par pure bonté d'âme, mais aussi pour prolonger la durée de vie de ces modèles. On peut le regretter, mais c'est une réalité. Au moins jusqu'en 2035, donc encore pendant quelques années, on aura encore besoin de ces trams.

Effectivement, vous pointez du doigt la situation un peu ubuesque de ces trams que l'Etat a commandés, mais à terme on aura besoin non seulement des nouveaux trams mais également des anciens jusqu'en 2035.

Cela paraît quand même difficile de se passer de cette boucle de rebroussement.

M. REOLON : je reviens sur le sujet du Mégaron, la boucle du tram, c'est bien gentil mais moi, j'espère juste que le tram s'arrêtera devant le Mégaron, que les bus continueront à rouler, pour le reste de la boucle, on verra plus tard.

**Séance ordinaire du 19 juin 2014**

C'est un projet qui est super, qui est très bien. J'ai été pris à l'insu de mon plein gré comme rapporteur, j'ai assisté pour une fois à une présentation très intéressante sur ce Mégaron. On a besoin de quelque chose de valable dans ce quartier, allons-y, ne traînons pas, comme beaucoup de commissaires l'ont dit. On est à 25-28 millions, on est d'accord, il faut y aller, parce que tout autour, ça se construit, on ne va pas continuer à retarder. On a un projet qui est extraordinaire. C'est vrai que les images, c'est sans les tags, mais cela ne fait rien, plus tard ce sera de l'art. En attendant on a quelque chose à offrir à ce quartier qui est vraiment défavorisé.

**19) RESOLUTION DU GROUPE SOCIALISTE RELATIVE AUX SURCOUTS DU MEGARON ET DU REDRESSEMENT DES VOIES DE TRAM**

M. HAAS : *lecture de la résolution*

*Exposé des motifs*

*Le projet du Mégaron, ensemble de bâtiments à buts social, culturel et sportif que la Ville de Lancy a décidé d'ériger sur l'esplanade des Palettes prend corps, et est porté par une large majorité des membres des partis siégeant dans notre Conseil Municipal.*

*Depuis les premières velléités de construction issues d'une résolution déposée par les Socialistes en 1986, les Autorités Cantonales ont toujours soutenu voire défendu avec la plus grande énergie les différents projets destinés à favoriser la cohésion sociale à Lancy Sud, s'engageant même à financer le redressement des voies du tram selon un courrier de M. L. MOUTINOT, Conseiller d'Etat en charge du dicastère des travaux et transports fin des années 90.*

*Selon les procédures pratiquées dans notre commune pour un projet de cette envergure et conscientes des enjeux politiques et financiers, les Autorités Administratives de la Ville de Lancy ont présenté en séance de commission des travaux le 5. 6. 2014 une information sur l'état d'avancement du projet en cours de procédure de requête en autorisation de construire et une situation sur les estimations du coût des travaux.*

*Nous avons appris avec consternation qu'en plus des surcoûts générés par les exigences de l'office fédéral des routes, les autorités cantonales, hésitaient à confirmer leur engagement en raison des difficultés financières rencontrées par le Canton au sujet du financement, du coût de redressement des voies de tram.*

*En dépit de l'enchaînement de ces mauvaises nouvelles, une large majorité des membres de la commission des travaux a décidé de poursuivre le développement de ce projet permettant de répondre aux attentes des habitants de tout le quartier des Palettes, voire au-delà avec l'émergence du nouveau quartier de la Chapelle-Les Sciers.*

*Afin d'affirmer cette volonté, elle a souhaité qu'une résolution soit rédigée à l'attention des autorités en charge de l'exécutif cantonal.*

**DEMANDE DE LA RESOLUTION**

*Nous demandons que le Conseil Administratif de la Ville de Lancy informe les Autorités Cantonales qu'une très large majorité des membres du Conseil Municipal de la Ville de Lancy souhaite voir enfin se réaliser les bâtiments sociaux, culturels et sportifs du Mégaron et que*

**Séance ordinaire du 19 juin 2014**

*pour ce faire, ils sont disposés à engager d'importants moyens financiers afin de pérenniser l'équilibre social d'un quartier regroupant près de 8'000 citoyens.*

*Si les élus lancéens sont prêts à supporter les surcoûts induits par les exigences de l'Office Fédéral des Routes, ils demandent que le Conseil d'Etat respecte ses engagements en lien avec le financement du redressement des voies de tram.*

M. HAAS : nous souhaitons évidemment qu'il y ait une grande cohésion derrière cette résolution.

M. FONTAINE : pour le MCG, on va bien entendu soutenir cette résolution. On en a parlé plusieurs fois en commission, on en a parlé au canton, on est très déçu par notre gouvernement d'Etat, qui nous dit des choses un jour et qui le lendemain revient sur sa décision.

Plusieurs fois au sein de ce Conseil, on a eu le même genre de soucis. Je pense qu'aujourd'hui il faut taper du poing sur la table. Ils nous ont dit oui une fois, maintenant ils nous disent non, il n'y a pas de raison.

Aujourd'hui, allons de l'avant, soutenons cette résolution, à l'unanimité j'espère, pour faire avancer les choses. En même temps, cela profitera à M. PERRENOUD pour développer son sujet de boucle ailleurs.

M. MATHIEU : les Verts soutiennent très fort cette résolution et souhaitent que tout le monde la soutienne également. Je voulais insister sur le fait que l'on soutient les deux côtés de la demande, autant la réalisation du bâtiment que le financement du déplacement de la voie de tram par l'Etat.

Nous souhaitons que tout le monde vote cette résolution pour que le Conseil administratif sente quelque chose de fort derrière lui et après peut-être discuter du suivi de ce projet par une Commission conjointe travaux et aménagement du territoire.

M. MIZRAHI : brièvement pour dire que le groupe socialiste soutiendra également cette résolution. Il nous semble que le Canton doit respecter la parole donnée, et en l'occurrence la parole donnée était sur le financement de ce redressement des voies de tram. Je pense qu'il est vraiment légitime que le Conseil administratif dispose d'une large majorité, voire unanimité, autour de cette résolution.

M. ANNEN : le groupe PLR soutiendra également cette résolution. Juste une petite chose par rapport à la séance du 30 juin qui est prévue en lien avec cette résolution. Je pense qu'il est utile qu'elle soit conservée, malgré l'agenda surchargé des deux Conseillers d'Etat concernés, qu'il y ait au moins une délégation du Conseil d'Etat, en tout cas les responsables qui auront des réponses à nous donner suite à ces discussions qui nous paraissent très importantes pour la suite des travaux.

M. PERRENOUD : il y a une chose qui me dérange dans la résolution. Si les élus lancéens sont prêts à supporter les surcoûts induits par les exigences de l'Office fédéral des routes, on parle de 20% de plus. Je ne suis pas sûr que les élus soient prêts à supporter 20% de plus du projet initial.

Personnellement, je pense qu'il faut revoir tout cela et comme j'ai toujours été droit dans mes bottes, je m'abstiendrai sur cette résolution.

**Séance ordinaire du 19 juin 2014**

M. HAAS : quand on vient d'annoncer qu'on est droit dans ses bottes, j'ai peu d'espoir de faire changer d'avis M. PERRENOUD. Cela étant, on peut être cohérent et pas forcément droit dans ses bottes. En signant et en soutenant cette résolution, on va donner du poids à notre Conseil administratif et montrer très clairement le signe fort qui a été donné par tout le monde et que c'est en occupant le terrain de cette manière, en se montrant quelque peu contraignant, qu'on a aussi une cohérence avec l'équilibre de notre projet et que l'on montre que sur ces deux objets, la Commune de Lancy ne veut pas être prise en otage par le Conseil d'Etat.

On sait, je profite de le dire, la dette de l'Etat, ses difficultés financières on les connaît tous, mais quand on prend un engagement, c'est une question de principe, de dire aujourd'hui que, parce que c'est un peu plus compliqué, on n'a pas de sous, on ne s'engage plus à Lancy, on dit non, parce que ces engagements sont importants. Et là, je pense que M. PERRENOUD pourrait avoir une droiture exemplaire en soutenant ces deux projets.

*La résolution est acceptée par 26 oui, 0 non, 2 abstentions (voir annexe).*

M. MATHIEU : j'ai juste une question purement technique. Faut-il que les groupes signent la résolution ?

M. RENEVEY : on enverra la résolution au Conseil d'Etat avec la précision du vote de ce soir.

M. PROGIN : s'il eut fallu la signer, c'était avant pour la présenter, c'était pour dire que c'était un texte interpartis et pas du tout partisan.

**20) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. MARTIGNANO : je m'adresse au Conseil administratif, comme il en est l'usage dans ce point, au sujet de l'annonce qui nous a été faite dans les Communications du Conseil administratif, au sujet de l'arrêt du contrat de quartier de Palettes-Bachet. Je le savais depuis hier étant donné que je suis membre du COPIL qui représente le Conseil municipal, c'est comme cela que je l'ai su.

Ma proposition est la suivante : le Conseil administratif a reçu deux rapports de deux personnes qui ont été mandatées, l'un du chef de projet qui est parti et l'autre de la personne qui est la coordinatrice actuelle. Il a reçu deux rapports sur lesquels il s'est basé pour prendre sa décision.

Je trouverai fort intéressant que la Commission des affaires sociales puisse avoir ces deux rapports afin que cette plénière puisse comprendre les motivations du Conseil administratif de supprimer ce contrat de quartier.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : il en a déjà été question au point 15d) et je pense qu'on n'a pas encore complètement fini de parler des lieux, néanmoins je tiens ce soir à féliciter et à remercier le chef de section des espaces verts et toute son équipe pour le travail qui a été fait sur ce qui est devenu la « plage » des Ormeaux. C'est devenu extrêmement joli, il y a quasiment des palmiers, plein de couleurs, cela contribue très fortement à la convivialité du lieu et je tiens à les en remercier.

De manière générale, je tiens à les remercier pour la qualité des espaces verts et des décorations végétales qui contribue significativement à la qualité de vie dans notre commune.

**Séance ordinaire du 19 juin 2014**

A part cela, j'avais une petite question à l'endroit de notre administration. J'ai été interpellée récemment par quelques habitants de la commune qui s'interrogeaient sur le fait d'être rarement sollicités pour des mandats de travaux en faveur de la commune et j'aurais aimé savoir quelle était la politique habituelle pratiquée par rapport à ces artisans locaux.

M. HAAS : comme c'est le dernier Conseil municipal avant l'été, j'ai deux petites propositions estivales. Je propose que les deux nouveaux lieutenants soient dédiés exclusivement à la salle communale du Petit-Lancy, puisque avec la présentation qu'ils ont eue ce soir, ils seront les spécialistes intervention de cette salle. C'était un clin d'œil à M. REOLON.

L'autre, comme on m'a reproché une certaine combativité avec M. PERRENOUD, j'aimerais rétablir une chose, parce que ce soir il vit trois frustrations. Ma proposition individuelle est la suivante : on est déjà en photo sur le site de la commune, M. PERRENOUD a participé à tout le tournoi, il y a laissé de la sueur, beaucoup d'engagement, il a été le roi avec ses crampons, mais il n'est pas sur la photo, donc je tiens à dire qu'il a participé à cette finale des élus, on le mettra avec la photo de la pétanque où il a été encore plus droit dans ses bottes.

Deuxième point : M. PERRENOUD souhaitait des drapeaux suisses, il ne les a pas eus. Je sais qu'il aurait rêvé aussi qu'on puisse chanter l'hymne suisse dans cet hémicycle, cela n'a pas abouti. Alors je lui propose pendant l'été, et si jamais je finance son entrée dans la piscine en forme de croix suisse du pont de la Machine, et je vais volontiers m'immerger dans un acte patriotique avec M. PERRENOUD pendant l'été.

M. ANNEN : j'ai une proposition par rapport à l'ordre du jour, je ne suis pas intervenu auparavant parce que je pensais que ce n'était pas le moment. J'aimerais juste savoir s'il est possible de revenir à l'usage précédent qui était de mettre d'abord les arrêtés et ensuite les informations, ce qui n'a pas été fait pour plusieurs points de l'ordre du jour, malgré le fait que, habituellement, lorsqu'il y avait une même séance pour un arrêté et une information, on mettait l'information plus loin, ce qui augmentait la fluidité des débats par rapport à l'usage qui était fait auparavant.

La deuxième chose, vous nous avez remis en format papier, vous connaissez mon amour pour le format papier, le compte rendu administratif. Je demanderai que ce compte rendu soit possiblement atteignable sur Intranet et je remets celui-ci à l'huissière pour qu'elle puisse le coller sur les branches de l'arbre qui a été coupé.

M. PERRENOUD : la photo va très bien, c'est la proposition que j'avais faite par rapport aux pavés de la place du 1<sup>er</sup>-Août, rouge et blanc, cela ira très bien.

J'avais l'année passée été un peu brutal concernant une jeune fille qui s'était fait agressée et presque violée lors d'une balade dans la campagne genevoise, c'était une jeune lancéenne. J'aimerais remercier ce soir le travail de la police, tous les policiers qui sont ici, les anciens comme les nouveaux et les policiers qui ont travaillé sur le territoire afin que la population soit en sécurité. Cette personne a été arrêtée et est depuis le mois de mars en prison. Voilà le dénouement de cette histoire.

Mme GACHET CREFFIELD : je reviens aussi sur l'information qui nous a été donnée en début de séance par M. BAERTSCHI concernant la suppression de la mise à disposition du 20% pour la coordinatrice du contrat de quartier des Palettes. J'ai participé également à cette séance, donc j'ai aussi l'avantage d'avoir eu cette information avant vous. Je souhaiterais en complément des documents qui sont demandés que l'on puisse auditionner des représentants du contrat de quartier, à savoir les habitants, lors de cette séance, de manière à avoir aussi la position du comité de pilotage concernant cette décision.

**Séance ordinaire du 19 juin 2014**

M. RENEVEY : une simple réponse concernant la politique des travaux. Nous essayons toujours, dans la mesure du possible, de favoriser les commerces et les artisans lancéens, tant pour le patrimoine administratif, c'est-à-dire le service des travaux, que pour le patrimoine financier, la régie Brun qui gère nos bâtiments. Si vous avez ce genre de plaintes, dites-leur de nous écrire, mais de manière générale on essaie vraiment de favoriser nos commerçants locaux, ce qui est logique.

M. PROGIN : en ce qui concerne le déroulement de l'ordre du jour, c'est de notre compétence. Le Bureau a pris note de votre remarque. Il est toujours compétent pour faire l'ordre du jour mais il ne manquera pas d'en discuter lors de la prochaine séance.

**21) PRESTATION DE SERMENT DE MADAME CELINE ROSSELET EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR CYRIL MIZRAHI (S), DEMISSIONNAIRE**

---

M. RENEVEY : il m'incombe de formaliser le départ d'un Conseiller municipal en place, le départ de M. Cyril MIZRAHI.

Nous prenons ce soir congé de M. Cyril MIZRAHI. Ce départ s'explique par son élection en tant que député au Grand Conseil. Malgré la dérogation obtenue par son parti lui permettant de siéger jusqu'à la fin de la législature, Cyril MIZRAHI a préféré se consacrer pleinement à sa nouvelle tâche et permettre, du même coup, à Mme ROSSELET d'entrer au sein de ce Conseil.

Cette décision démontre, s'il le fallait encore, qu'il met en cohérence ses convictions et son engagement personnel. Le verbe haut, l'envie toujours renouvelée de défendre les idées de son groupe, n'hésitant pas à pourfendre tel le duelliste d'antan son opposant politique mais sans jamais d'animosité ni d'attaques personnelles, il aura marqué de son empreinte votre Conseil par ses combats en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap.

Cyril MIZRAHI aura siégé dans les commissions des finances depuis son entrée en fonction en 2011, l'aménagement de 2011 à 2013, puis dans celle de l'administration.

J'aimerais, en votre nom ainsi qu'en celui du Conseil administratif, le remercier – te remercier Cyril, pour ton investissement et te souhaiter plein succès et bon vent dans ta nouvelle charge au Grand Conseil. Et je te remets ce petit cadeau.

*L'assemblée applaudit.*

M. MIZRAHI : quelques mots pour prendre congé de vous. Tout d'abord j'aimerais remercier bien entendu mon parti qui m'a fait confiance, également les électeurs et électrices, et bien sûr remercier mon groupe, remercier le Conseil administratif, remercier l'administration et vous toutes et tous, chers Collègues.

C'étaient trois années riches en rencontres, riches en contacts, et trois années extrêmement constructives de travaux dans une ambiance toujours cordiale. Je trouve vraiment important en politique de montrer que oui la politique ce sont des débats d'idées bien entendu, mais cela peut aussi être fait dans le respect et parfois, comme cela se fait souvent à Lancy, de manière constructive et même consensuelle. C'est vrai que j'ai retrouvé cette ambiance durant les travaux de la Constituante même si ce n'était pas toujours le cas, et je dois dire qu'au Grand Conseil, c'est un peu différent, même si sur certains sujets, parfois, on arrive quand même à dépasser les clivages et à agir de manière constructive.

**Séance ordinaire du 19 juin 2014**

Bien sûr, au niveau du Grand Conseil, je continuerai de défendre, comme je l'ai fait, l'autonomie communale. Vous savez qu'on va devoir discuter de répartition des tâches entre le Canton et les Communes puisque cette question n'a pas été réglée par la Constituante et a été laissée ouverte. Dans ce cadre, je me battrai pour que la Commune ne soit pas simplement déléguée des tâches sans marge de manœuvre, mais que la Commune conserve ses prérogatives, sa marge de manœuvre et qu'elle soit compétente non seulement pour payer mais aussi pour décider. Il sera également question peut-être de révision de la péréquation entre les communes et là je me battrai pour que cette péréquation si elle est révisée, ce soit par la base, par les communes, et non pas par le haut de manière imposée.

J'aimerais terminer en vous priant d'accueillir avec bienveillance ma successeur, Céline ROSSELET. Je vous remercie pour ces trois années en votre compagnie.

*L'assemblée applaudit.*

M. PROGIN : je vous prierai, Mme ROSSELET, de venir nous rejoindre.

Mme ROSSELET, je vous donne lecture du serment. A l'issue de cette dernière, je vous laisserai lever votre main droite et prononcer les mots « je le jure » ou « je le promets ».

*« Je jure ou je promets solennellement :*

*d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*

*d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

Mme ROSSELET : je le promets.

M. PROGIN : Mme ROSSELET, bienvenue parmi nous.

*L'assemblée applaudit.*

La séance est levée à 22H40

**Le Secrétaire :**

**Alessandro CALABRESE**

**Le Président :**

**Frédéric PROGIN**

**VILLE DE LANCY**

**Séance ordinaire du 19 juin 2014**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Il n'y en a pas.